

VILLE D'ANTONY
Conseil Municipal
29 septembre 2022

La séance est ouverte à 20h05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

M. le Maire : Bonsoir mes chers collègues, il est 20h05 et nous allons commencer, je propose à Mathieu Courdesses de faire l'appel.

(Appel des membres présents par Monsieur Mathieu Courdesses.)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SCHLIENGER à Mme PRECETTI	M. LEGRAND à M. ARJONA
Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. COLIN	Mme FAURET à Mme SANSY
Mme BERTHIER à M. GOULETTE	Mme EL MEZOUED à M. SENANT
Mme RAFIK à M. BENSABAT	Mme LAJEUNIE à M. HOBEIKA

Conseillère absente : Mme SALL

M. le Maire : Merci Mathieu. Nous avons, mes chers collègues, été informés du décès d'André Perruchot, d'ailleurs c'est par Mme Aschehoug que j'ai été informé :

André Perruchot a été conseiller municipal de 1983 à 1989, il a été par ailleurs pendant de très longues années Président du club Antony

Sport Tennis de table. A sa mémoire je vous propose d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée en mémoire de M. Perruchot.)

M. le Maire : Vous avez reçu le **compte rendu de la dernière séance du conseil municipal, celle du 30 juin**. Y a-t-il des demandes de rectifications à ce compte rendu ? Il n'y en a pas, donc nous considérons **qu'il est approuvé**.

Vous avez reçu aussi la liste des décisions prises pendant l'intersession, y a-t-il des questions auxquelles il n'a pas été répondu lors des dernières commissions ?

Mme ASCHEHOUG : Bonsoir à tous. C'est à propos de la décision 11 qui est l'attribution d'un local ... On n'a rien de particulier à dire par rapport à l'attribution, simplement on se disait qu'on n'avait pas de nouvelles de la salle François Molé des associations qui pourrait servir dans ces cas-là et on aimerait bien en avoir. Merci.

M. le Maire : Très bien. Pour le moment, moi non plus je n'ai pas de nouvelles. Elle n'est pas encore aménagée, le service technique a pris beaucoup de retard pour cet aménagement. Je le regrette beaucoup moi aussi et j'espère que l'on va finir par trouver le temps de s'en occuper, mais vous savez que l'on manque d'effectifs, pas seulement dans les

crèches, pas seulement dans différents services, mais également en ingénieurs. On manque beaucoup d'ingénieurs et par conséquent on n'a pas les ressources suffisantes pour arriver à mener de front tous les projets et la salle François Molé effectivement est victime de cette pénurie.

Mme DESBOIS : Mon commentaire, car ce n'est pas une question, c'est un commentaire qui concerne l'intersession numéro 23 concernant l'attribution du marché de construction des vestiaires du stade Velpeau et le réaménagement des anciens vestiaires en stockages. On peut évidemment à la fois saluer la mise en œuvre de cette opération qui était fortement attendue par nos clubs sportifs, les « footeux » en particulier, et de longue date ; en revanche c'est un sujet que l'on a eu l'occasion d'aborder en commission Urbanisme et Travaux, j'ai demandé au nom de notre groupe -mais je pense que ce sera une information qui intéressera l'ensemble des Antoniens- le coût de revient au mètre carré pour cette opération puisqu'on est sur un marché en procédure adaptée de plus de 2 millions d'euros, 2,2 M€, ce qui en l'état actuellement des perspectives, en lien avec les finances de la Ville, en lien avec les priorités budgétaires et en lien avec l'usage qui va en être fait par les Antoniens, c'est-à-dire un usage certes important pour un certain nombre de sportifs mais qui ne concerne pas évidemment une large majorité de nos concitoyens, peut paraître tout à fait élevé. Il nous a été rapporté -et je remercie M. Venturi-

les difficultés aussi sur ce type de marché d'appétence pour les soumissionnaires, donc les difficultés à trouver des fournisseurs, ça c'est certain. Il nous a aussi été rapporté la particularité de ces aménagements compte tenu parfois de l'incivisme des joueurs de foot, qui peuvent, je dirais, justifier le surcoût. C'est un argument un petit peu « farfelu » en tout cas aux oreilles des Antoniens, on peut imaginer que nos impôts ne sont pas là forcément pour compenser un certain nombre d'incivismes. En tout état de cause, je crois vraiment que ce type de marché, ce type de montant doit être rendu public et j'appellerai de mes vœux, même si je sais que ce n'est pas une obligation M. le Maire parce qu'on est sur un marché en procédure adaptée, que ce type de marché passe en commission des appels d'offres. Merci.

M. le Maire : La loi est la loi, ça ne passe pas en commission d'appels d'offres, mais en revanche je crois qu'il y a 700 m², 2,3 M€ cela fait 3.200 ou 3.300 € le m². Effectivement c'est beaucoup, et d'ailleurs si le dossier a traîné autant c'est parce que moi aussi, comme vous, j'ai trouvé que c'était trop cher et j'ai essayé... j'ai trouvé que l'estimation de l'architecte était beaucoup trop élevée et je voulais la faire baisser, mais je n'ai pas réussi et cela a fait perdre au moins un an ou deux à cette opération ; mais malheureusement le résultat du marché a confirmé l'évaluation. C'était cher, très cher. Mais il fallait aussi que les footballeurs aient des vestiaires. Donc j'ai été contraint finalement, mais à mon corps

défendant, d'accepter les prix qui nous étaient imposés par le marché mais effectivement je regrette comme vous le coût de cet équipement. Il sera beau quand même, vous verrez, il sera très beau mais vraiment trop cher. Je suis d'accord.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme REMY-LARGEAU : Bonsoir à tous. À propos de la décision numéro 12, concernant donc le centre commercial Fontaine Mouton, nous aimerions avoir quelques informations concernant le devenir du centre de santé de la Croix-Rouge. J'aurais aimé poser la question directement en commission mais la commission Solidarité, vous le savez peut-être, ne s'est réunie qu'une seule fois depuis le début du mandat, ce que je regrette, j'ai demandé plusieurs fois à ce qu'il y ait une réunion de la commission et chaque fois, il m'a été répondu qu'il y en aurait une mais pour l'instant il n'y en a pas eu.

Donc, première question : a-t-on des nouvelles du centre de santé de la Croix-Rouge depuis que Ramsay a fait savoir qu'il n'était plus intéressé ? Et deuxièmement : peut-on avoir un engagement qu'il y ait rapidement une commission Solidarité qui traite quand même de sujets qui concernent les Antoniens.

M. le Maire : La question sera posée au président de cette commission mais en ce qui concerne d'abord le numéro 12 : c'est un local

qui appartient à un prothésiste dentaire. Donc ce n'est pas du tout lié à la Croix-Rouge. D'accord ?

Mme REMY-LARGEAU : Oui.

M. le Maire : Et pourquoi a-t-on acheté ce local ? Parce que la Ville se porte désormais acquéreur, de tous les locaux commerciaux qui vont se libérer dans le centre commercial Fontaine Mouton pour pouvoir le restructurer conformément à des études qui ont été faites récemment sur le sujet. On a besoin de restructurer et de moderniser notre centre commercial, et pour cela la Ville va acheter les locaux comme elle le fait sur Pajeaud. La Ville intervient pour revitaliser, dans la mesure où il a besoin de l'être, le centre commercial de Fontaine Mouton.

Concernant le centre Croix-Rouge, la Croix-Rouge nous a avertis, nous a fait savoir que finalement elle gardait ses centres, faute de pouvoir les vendre dans des conditions normales à un repreneur. Faute de repreneur, elle les garde. J'ai demandé un rendez-vous aux responsables actuels de la Croix-Rouge pour savoir ce qu'ils veulent vraiment en faire. Ils n'ont pas réussi à maintenir une activité digne de ce nom dans les centres qu'ils possèdent dans les Hauts-de-Seine et dans la région parisienne. Ils n'ont pas le niveau d'activité qu'ils avaient prévu au départ. Sont-ils capables de les relancer ? Sont-ils capables de rendre à la population concernée les services qu'ils rendaient et qu'ils s'étaient engagés à rendre ? Cela, je vais le leur demander, mais le centre pour le

moment ils le gardent, et je ne suis pas certain que nous, nous puissions faire mieux avec la pénurie de médecins que nous connaissons aujourd'hui. Si la Croix- Rouge n'y arrive pas, est-ce que nous, on y arriverait ? En tout cas le groupe que vous refusiez, lui, a jeté l'éponge. La situation de la démographie médicale est très grave, ce n'est pas Mme Chabot qui me dira le contraire. C'est grave et il faut tout faire effectivement pour lutter contre cette pénurie de médecins, mais ce n'est pas facile.

Mme REMY-LARGEAU : Est-ce que ce sera possible d'avoir des informations un peu plus précises régulièrement ?

M. le Maire : Oui, on vous rendra compte, mais posez des questions et posez-les à d'autres commissions si vous n'avez pas la réponse à la commission qui est la vôtre... Vous avez le droit d'aller à toutes les commissions, vous savez. La règle c'est qu'on est inscrit à une commission mais en fait on peut aller à d'autres commissions...

Mme REMY-LARGEAU : Oui mais je le dis parce que cette commission n'est pas la seule à ne pas se réunir régulièrement, et puis je pense aussi que c'est bien que chaque commission reste dans son domaine de compétences et que l'on reste centrés sur les sujets...

M. le Maire : D'accord.

Mme REMY-LARGEAU : Et puis notre proposition est que l'on voudrait bien pouvoir continuer, enfin commencer plutôt à travailler avec

vous sur les autres options qui seraient possibles. Je pense qu'il y a d'autres groupes qui vous ont fait des propositions aussi...

M. le Maire : Oui.

Mme REMY-LARGEAU : Entre la Croix-Rouge et rien, je pense que l'on peut aussi envisager éventuellement d'autres choses qu'il serait intéressant de pouvoir construire ensemble.

M. le Maire : Et bien dites-nous si vous avez des idées. Et puis je peux vous recevoir aussi.

Mme REMY-LARGEAU : On est bien d'accord.

M. le Maire : Dites-nous si vous avez des idées, on en parlera.

Mme REMY-LARGEAU : Très bien.

M. le Maire : Moi aussi je cherche des idées.

Mme REMY-LARGEAU : Parfait alors. Merci.

M. MAUGER : Bonsoir à tous. Alors vous nous avez renvoyés vers le président de la commission Solidarité mais je voudrais rappeler que Monsieur le Maire est le président de toutes les commissions, en l'occurrence c'est vous.

M. le Maire : Oui mais je ne peux pas aller partout.

M. MAUGER : J'avais trois demandes par rapport aux décisions d'intersession : d'abord sur la 35 : c'est une mise à disposition de la salle de l'Espace Vasarely et de la salle du Mont-Blanc au Territoire Vallée Sud Grand Paris. Le Territoire qui réunit 11 communes du sud des Hauts-

de-Seine va enfin se tenir à Antony, le 8 novembre si j'ai bien retenu la date qui nous a été annoncée il y a deux jours ; vous communiquez relativement peu sur les décisions du Territoire alors que ces décisions sont vraiment très importantes, par exemple au sujet d'Antonypole, on a eu il y a deux jours la création de la Zac, et le 8 novembre il y aura le lancement de la modification n° 6 du PLU d'Antony et il n'y a pas d'information au conseil municipal, ce que je regrette. Il me semble que les Antoniens devraient vous entendre, vous, sur ces sujets-là.

M. le Maire : En l'occurrence il s'agit de mise à disposition gratuite de locaux situés à Vasarely et au Mont Blanc, c'est pour le conservatoire ; c'est notamment pour la danse.

M. MAUGER : D'accord, ce n'est pas pour la nécessité d'y tenir le conseil du Territoire...

M. le Maire : Non, là, en l'occurrence il n'y a pas de mise à disposition, C'est comme ça, ils viennent...

M. MAUGER : C'est à la bonne franquette...

M. le Maire : Non mais là c'est pour la danse.

Mme ROLLAND : C'est une mise à disposition à l'année en plus.

M. MAUGER : D'accord. C'est par rapport aux travaux du conservatoire donc.

M. le Maire : Oui.

Mme ROLLAND : En plus à Vasarely, une convention a été signée entre le Territoire et la Ville pour mettre à disposition du conservatoire un certain nombre de lieux pendant les travaux, ils ont une très grande partie de l'ancienne école Dunoyer de Segonzac comme vous le savez, mais ça ne suffisait pas et donc pour la danse, ils peuvent donner des cours à la salle Mont-Blanc, et il y a des cours de batterie et de percussions en particulier au studio Vasarely. Donc les enseignants sont très contents.

M. le Maire : Maintenant on peut venir à la Zac Antonypole puisque comme vous le savez, on va créer une Zac, c'est l'aboutissement normal des études que nous avons pu faire, vous savez que juridiquement, et là aussi contre mon gré personnel mais on ne peut rien faire là-dedans, la loi nous impose depuis janvier 2017 de transférer l'aménagement au Territoire. C'est comme ça, nous n'avons plus la compétence d'aménagement, et dès qu'on réalise une opération d'aménagement et une Zac, c'est une opération d'aménagement, il faut passer par le Territoire. Donc nous allons transférer Antonypole au Territoire et dans le cadre du Territoire, on va créer une Zac. Et la procédure de création d'une Zac, c'est une concertation permanente pendant un an. Donc la Zac, c'est la loi, on va la créer dans un an et pendant un an on ne fera que de la concertation. Mais il y aura parallèlement des études qui vont être faites, bien sûr, pour préciser les choses, mais il y aura aussi un an de concertation. Et la concertation, ce n'est pas nous qui l'organisons,

c'est le Territoire. Mais naturellement, vous serez tenus au courant, la concertation, vous serez forcément tenus au courant. Et en plus, nous pouvons communiquer, effectivement. On ne se privera pas de communiquer sur le sujet.

M. MAUGER : Alors j'avais un mot justement à ajouter sur ce sujet, c'est sur la décision 65 ; il s'agit d'un avenant à l'accord-cadre avec le groupement mené par AUC au sujet d'Antonypole justement, je remercie les services de m'avoir fourni cet avenant, il détaille en fait la phase 1 en cinq missions confiées à ce groupement. La première a débouché sur le Plan-Guide que l'on a pu voir l'année dernière au conseil municipal. Cette phase 1 inclut aussi, je cite : « la modélisation en 3D du Plan-Guide. » C'est quelque chose qu'on vous avait demandé, et on a enfin la preuve de l'existence de cette modélisation 3D puisqu'elle est écrite en toutes lettres dans l'avenant. Nous espérons en avoir une présentation un jour comme nous vous l'avions déjà demandé.

Alors je suppose que l'on en est aux deuxième et troisième missions indiquées dans cet accord-cadre qui vont déboucher sur la création de la Zac dont on vient de parler, et je vais vous répéter ce que j'ai dit il y a deux jours au Conseil de Territoire et auquel vous n'aviez pas répondu : « À la fois le schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris et la mission régionale de l'autorité environnementale, toutes les deux ont rendu des avis qui désignent Antonypole comme une

zone qui cumule des pollutions et des risques pour la santé. Nous souhaitons donc qu'une étude spécifique soit menée sur ce sujet. Antonypole est jusqu'ici une zone d'activité économique et votre projet consiste à la transformer en une zone mixte incluant notamment 3.900 nouveaux logements. Il doit nécessairement s'accompagner d'après nous d'une volonté déterminée de protéger les futurs habitants des risques pour leur santé. Cet aspect sanitaire n'est pas couvert par l'accord-cadre. Comment allez-vous le prendre en compte ? »

M. le Maire : Ecoutez, moi je ne suis pas au courant qu'il y ait des problèmes de santé à Antonypole. Je ne sais pas où vous avez trouvé ça...

M. MAUGER : Je vous enverrai les documents ...

M. le Maire : Cela fait 15 ans que je travaille sur Antonypole, je n'ai jamais encore été informé qu'il y avait des problèmes de santé, des dangers pour la santé à Antonypole. Non, c'est une fake news, vous avez mal compris certainement, le SCoT, en plus, il est ... franchement, le SCoT est très vague, très flou. Non. Effectivement il y a près d'Antonypole des zones où le bruit d'Orly peut poser problème, mais ce n'est pas sur Antonypole. C'est à la frontière d'Antonypole. Il n'y a pas de zone de bruits insoutenables sur Antonypole. Sur Wissous, il y en a, mais pas sur Antonypole. Et quant à la pollution de l'autoroute, elle n'est pas pire que les pollutions qu'il peut y avoir au bord de l'autoroute A86 et

certes, la Ville est proche d'autoroutes mais elle n'a pas un taux de pollution supérieur aux autres villes, au contraire. On a plutôt une situation bien meilleure que la plupart des villes voisines.

M. MAUGER : L'année dernière, vous avez demandé par l'intermédiaire du Territoire à être dispensé d'études environnementales sur Antonypole, la MRAE a rendu un avis en octobre 2021 qui vous dit la nécessité de mener cette étude pour les raisons que je vous ai dites. Je vous enverrai cet avis puisqu'apparemment vous n'en avez pas pris connaissance.

M. le Maire : Envoyez-le moi parce que je ne l'ai pas vu.

M. MAUGER : Il me semble important d'avoir connaissance des documents qui concernent la Ville.

M. le Maire : Il n'y a pas de problème environnemental à Antonypole.

M. MAUGER : Cela rejoint exactement ce que je disais : on débat au Conseil de Territoire d'un certain nombre de sujets qui à mon avis ne sont pas assez débattus dans cette instance. Visiblement, il y a un défaut d'information.

M. le Maire : Non mais attendez, on a débattu d'Antonypole ! Sur Antonypole il y a eu des réunions publiques régulières depuis l'an dernier, vous y avez participé... Il n'a jamais été question de problèmes

environnementaux à Antonypole. Là vous sortez quelque chose d'un chapeau...

M. MAUGER : On a débattu du SCoT !

M. le Maire : C'est un sujet que vous êtes le seul à connaître

M. MAUGER : Non, pas du tout ! Déjà dans le dernier conseil municipal j'ai signalé que dans le SCoT, Antonypole était signalé comme une zone qui cumulait les risques et la pollution.

M. le Maire : Non mais le SCoT, franchement le SCoT ...

M. MAUGER : Le SCoT, oui le SCoT, j'ai regardé les cartes en détail...

M. le Maire : Non mais ça ne veut rien dire ! Ça ne veut rien dire, le SCoT ! Dans le SDRIF il n'y en avait pas en tout cas.

M. MAUGER : Visiblement le travail de la Métropole ne vous arrange pas, mais c'est comme ça en tout cas il existe.

M. le Maire : D'abord ce n'était pas dans le SCoT, nous avons étudié le SCoT comme vous et nous n'avons pas trouvé de problèmes environnementaux dans Antonypole.

M. MAUGER : Je l'ai signalé au dernier conseil. Cela n'a pas été pris au sérieux.

M. le Maire : Personne n'a pris ça au sérieux. Personne n'a pris votre déclaration au sérieux.

M. MAUGER : Eh bien c'est malheureux !

M. le Maire : Très bien.

Mme DESBOIS : Pour essayer de sortir de ce débat par le haut, je crois et on s'en était fait l'écho il y a de cela quelques mois, qu'effectivement il y a une très forte opacité aujourd'hui, déjà pour un certain nombre de membres de ce conseil municipal qui n'ont pas la possibilité de siéger au sein du Conseil Territorial mais encore plus, imaginez-vous, pour les Antoniens, sur des décisions qui sont centrales sur l'avenir de la commune, sur ce qui se passe au sein de cette assemblée Vallée Sud Grand Paris, et j'en appelle à nouveau à avoir de manière je dirais régulière des comptes rendus sur des sujets clés dont Antonypole mais d'autres aussi, effectivement des sujets qui impactent et qui vont impacter le quotidien des Antoniens.

Cela me semble tout à fait à la fois un exercice de pédagogie citoyenne parce que le Territoire est très loin des habitants de la commune ; Ils ne se représentent pas ce qu'il s'y joue et il s'y joue beaucoup de choses, et ça me semble aussi un exercice de grande transparence qui aujourd'hui n'est pas rendu au sein de la commune. Merci.

M. le Maire : Alors Antonypole, puisqu'on parle d'Antonypole, n'est pas encore transféré au Conseil Territorial. Il le sera mais il ne l'est pas encore. Et par conséquent, et on en a parlé ici régulièrement, on n'est pas bloqués par l'existence du Conseil du Territoire. En revanche,

effectivement le fait que le Territoire soit une structure qui est destinée à éloigner le pouvoir de décision des citoyens, je suis assez d'accord avec vous. Mais ce n'est pas nous qui avons créé le Territoire, c'est le gouvernement précédent...

Mme DESBOIS : Pardon, moi je ne le remets pas en cause, C'est tout ce qui nous oppose, je ne remets pas en cause le bien-fondé du Territoire parce que pour moi c'est un super outil de coopération...

M. le Maire : Moi si, moi si.

Mme DESBOIS : Sauf qu'il ne me semble pas que vous l'utilisiez de cette façon, Monsieur le Maire, puisque vous ne témoignez que des marques de défiance alors même que vous en êtes le premier vice-président, ce n'est pas à la hauteur du Maire d'Antony.

M. le Maire : Moi je suis informé de ce que fait le Territoire, mais si vous ne l'êtes pas, vous, je n'y peux rien, c'est parce que la structure de la Métropole parisienne créée par le gouvernement précédent et maintenue par le gouvernement actuel le veut. C'est pour éloigner les décisions du citoyen. Au niveau communal, le citoyen peut s'exprimer, au niveau territorial, il ne le peut plus. Et vous-même vous ne le pouvez pas. Donc c'est clair. Je suis pour ma part hostile, bien que premier vice-président du Territoire, je suis hostile au Territoire, et moi ce que je demande, c'est que l'on revienne et que l'on reprenne les grandes décisions au niveau des villes. Et pour ce qui est d'Antonypole, en tout

cas, on va en parler. Je vous promets qu'on va en parler. Ce n'est pas parce qu'il passera au Territoire qu'on n'en parlera plus au conseil municipal.

Mme DESBOIS : Je retiens que vous êtes hostile au Territoire ! C'est mémorable comme moment.

M. le Maire : Oui je suis hostile au Territoire, je suis hostile à la loi qui a créé la Métropole du Grand Paris et le Territoire, oui. Et je ne suis pas le seul, il y a 94 % des maires qui étaient contre.

Mme DESBOIS : Les Antoniens pourront être certains que vous y défendrez bien les intérêts de la Ville, M. le Maire, en y étant hostile !

M. le Maire : Non, pas du tout, au contraire ! La plupart des maires qui appartiennent au Territoire sont hostiles au Territoire ! La plupart ! Ils ont tous voté contre. Sauf qu'on n'était pas au gouvernement à l'époque, on n'était pas à l'Assemblée nationale, et par conséquent la loi a été prise contre notre avis.

Mme DESBOIS : Le temps est fini des maires chacun dans sa chapelle. Demain se construit dans une coopération entre les différentes communes. Demain se construit avec des synergies en termes de communes. J'entends râler derrière moi...

M. le Maire : C'est votre choix.

Mme DESBOIS : Mais il me semble quand même qu'on est d'accord pour dire qu'on ne peut plus travailler entre ses remparts, il faut

travailler ensemble. Et c'est un outil qui est peut-être imparfait mais c'est un outil qui existe et il me semble indigne de la part d'un maire de la plus grande commune de ce Territoire d'entendre dire qu'il y est hostile.

M. le Maire : Eh oui, je suis hostile au Territoire et à la loi NOTRe qui a créé le Territoire.

Mme SANSY : Excusez-moi Madame Desbois mais il y avait d'autres outils avant le Territoire, et ils fonctionnaient parfaitement. Moi j'ai toujours entendu dire qu'on évite généralement, quand quelque chose marche, de le défaire ou de le détruire, pour ce que j'en ai connu, la communauté d'agglomération était à dimension humaine et permettait effectivement à des territoires proches les uns des autres et partageant des centres d'intérêt communs, de pouvoir travailler ensemble. Là aujourd'hui, je fais également partie du Conseil de Territoire, force est de reconnaître que c'est une instance gigantesque dans laquelle, en tant qu'élus, on a beaucoup de mal à exister. Et je rejoins peut-être ce que dit ou pense Monsieur Mauger sur la question, pour une fois.

M. MAUGER : Alors je vais faire deux ajouts : d'abord en termes d'information, j'ai appris récemment que les conseillers municipaux des autres communes du Territoire reçoivent tous les documents du Territoire. Je crois que ce n'est pas le cas à Antony. Je m'en étonne beaucoup. Ça c'est une première chose.

Et deuxièmement, par rapport à ce que vous venez de dire Madame Sansy, je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de conseillers territoriaux qui fassent l'effort de participer véritablement aux débats, et je le regrette profondément. Et donc je pense qu'effectivement, j'en viens même à penser, peut-être que des personnes ici auraient plus d'intérêt à suivre ces débats et à y participer que celles qui y siègent en ce moment.

M. le Maire : Je ne sais pas si cela vise Madame Desbois mais...

Mme DESBOIS : Pardon mais je n'y suis pas élue, donc je n'ai pas l'occasion d'y siéger, excusez-moi.

M. le Maire : Non mais même n'étant pas conseillère territoriale...

M. MAUGER : Vous venez de dire exactement le contraire.

M. le Maire : Vous avez le droit de participer aux commissions territoriales. Vous avez le droit.

Mme DESBOIS : Mon point n'est pas l'information pour Nadia Desbois, mon point c'est l'information pour les Antoniens Monsieur le Maire, ne changez pas le débat s'il vous plaît.

M. le Maire : Tous les conseillers municipaux peuvent participer aux réunions des commissions territoriales. Tous les conseillers municipaux ici présents peuvent participer aux commissions territoriales.

Mme DESBOIS : Oui.

M. le Maire : Et je dois dire que l'on ne se bouscule pas à la commission des finances. Et pas plus d'ailleurs aux autres commissions.

Aux finances, que je préside, vous êtes tous invités à la commission des Finances du Territoire, si vous le souhaitez, mais pour le moment on n'est pas très nombreux à y participer, Monsieur Mauger y est, mais on est cinq ou six, sur l'ensemble des conseillers municipaux des 11 communes, on doit être à peu près 300 ou 400, il n'y a que cinq ou six qui viennent.

Mme DESBOIS : Alors je pense qu'il est important de rappeler aux citoyens, en termes d'accès à la vie publique pour les personnes qui travaillent, qu'un certain nombre d'entre nous dans cette salle ont des indemnités de mandat, d'autres n'en ont pas. Je vous rappelle Monsieur le Maire que la journée fait 24 heures, que lorsque vous avez la chance d'avoir des personnes en activité au sein de votre conseil municipal qui dégagent du temps bénévolement pour ce mandat-là, on n'a pas forcément ce temps à dégager pour le Territoire alors même que les conseillers de votre assemblée qui y siègent sont indemnisés. J'espère qu'eux y sont représentés.

M. GOULETTE : Je voulais juste apporter une précision à la remarque de Monsieur Mauger qui disait que l'on n'a pas accès aux documents du Territoire, moi j'ai reçu un mail du 23 septembre : « Assemblée Vallée Sud Grand Paris : Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers municipaux... etc. » on a ces documents-là du Territoire, en tout cas nous on les a, donc si vous ne les avez pas, je pense que c'est uniquement un problème technique parce que tous les

conseillers municipaux les reçoivent. Et il y a un lien, vous avez tous les documents en version dématérialisée.

M. le Maire : Bien. Y a-t-il des questions sur les décisions ?

Mme HUARD : Juste pour rajouter sur les documents, il me semble que c'est assez récent que l'on reçoive l'information directement. Il me semble bien que c'est la première fois effectivement qu'on a reçu ces documents.

Ma question portait sur la décision 19 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la médiathèque Jean Zay pour un montant de 2,8 M€. C'est la question de savoir où en était le projet et l'avancement du projet depuis qu'il y a eu le jury et à quoi correspond ce marché de maîtrise d'œuvre par rapport au coût estimé du projet, est-ce qu'il a évolué par rapport aux 21 M€ qui étaient initialement prévus ?

M. le Maire : Le projet a été évalué à ce stade à 18 M€ en coûts de travaux, et en plus il y a le coût de la maîtrise d'œuvre, et puis il y a la TVA, bien sûr, en plus. Pour 6.500 m², c'est à peine plus cher au mètre carré que les vestiaires de Velpeau, c'est pour avoir une référence ... 18 M€ pour 6.500 m², c'est même moins cher. Nous espérons sans être certains des subventions de la DRAC pour 5,5 M€, de la région Île-de-France pour 3,4 M€, du Service des Archives de l'État pour 1,5 M€ ; et puis bien sûr il y aura la participation de la ZAC puisque les promoteurs

doivent payer également une part du prix de la ZAC pour 1,5 M€. Voilà à peu près ce que nous espérons. Donc si on a la chance d'avoir toutes ces subventions, le prix sera ramené quand même à un montant je dirais assez raisonnable. Alors qu'est-ce que vous voulez savoir ? L'architecte a été désigné, il a commencé à travailler, je n'ai pas d'informations sur ce qu'il nous propose mais nous aurons des réunions successives aux différents stades de la conception du projet.

M. MONGARDIEN : Vous avez mentionné 1,5 M€, je croyais que les promoteurs devaient verser au total 15 millions.

M. le Maire : Oui mais au total. Mais sur la médiathèque il a été fléché 1,5 M€.

M. MONGARDIEN : D'accord. Et quand est-ce que la mairie est censée toucher les 15 millions ?

M. le Maire : On a déjà touché la moitié, est-ce qu'on a touché le reste ? On me dit que non, pas encore, mais on devrait le recevoir cette année en principe. Ce sera au budget 2022.

Mme HUARD : J'avais une autre question sur la décision 31, c'est la déclaration sans suite du lot d'ouverture et de fermeture des parcs publics de la Ville, prestations de gardiennage : il semble que cela correspondait bien à la décision qui a été faite de privatiser ce service d'ouverture et de fermeture des parcs, donc si le marché est sans suite, est-ce que ce service reste assuré par les agents de la Ville ?

Et j'en profite pour dire que lors du conseil du 30 juin on avait signalé un arrêté de réduction des horaires d'ouverture de certains parcs, notamment le parc Bourdeau, le parc Sangnier, vous aviez dit que vous n'en étiez pas informé, alors on constate que certains parcs ferment tôt et on suggère plutôt d'ouvrir les parcs plus tard en été, ce qui permettrait aux Antoniens de profiter de la fraîcheur puisqu'on a des canicules de plus en plus fréquentes, et au passage de maintenir des emplois d'agents municipaux qui doivent réaliser ces tâches.

M. le Maire : Bien. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HUARD : Et donc est-ce que les arrêtés de réduction des horaires d'ouverture sont maintenus ?

M. le Maire : Il n'y a pas eu d'arrêtés...

Mme HUARD : Si, il y a eu des arrêtés puisqu'on les a reçus, on les avait demandés et on les a reçus.

M. le Maire : Ah bon ! Et j'avais décidé de fermer plus tôt les parcs ?

Mme HUARD : Non, vous aviez décidé de réduire les horaires d'ouverture d'une heure ou deux heures, cela dépendait, sur un ou deux parcs, et il me semble que ce n'était pas opportun dans les circonstances présentes. C'est tout.

M. le Maire : C'était à quel moment ? On vous les a envoyés quand, ces arrêtés ?

Mme HUARD : En juin, et je crois qu'on les a obtenus. On les retrouvera. Et c'était sur le site de la Ville la réduction des horaires.

M. le Maire : Ce n'était pas lié à cela, en fait c'est un homme ou une femme qui ferme les parcs et il ne peut pas fermer tous les parcs en même temps, il n'a pas le don d'ubiquité, donc il fait le tour des parcs et en fonction de son heure d'arrivée dans le parc, l'arrêté fixe une heure de fermeture qui n'est pas la même que le parc voisin. C'est cela l'explication. Mais ceci a toujours été le cas, ce n'est pas nouveau. Il n'y a pas eu de réduction des horaires, il y a eu simplement l'application d'un horaire forcément échelonné pour tenir compte de la durée de circuit de l'homme chargé de fermer. C'est tout.

Mme HUARD : D'accord. Mais on pourrait souhaiter quand même que les parcs soient ouverts un peu plus tard en l'occurrence...

M. le Maire : Plus tard, y compris la nuit donc...

Mme HUARD : Y compris en soirée...

M. le Maire : Ce pauvre homme qui fait le tour des parcs, il ne va pas y arriver !

Mme HUARD : C'est le moment où les Antoniens qui n'ont pas de jardin peuvent souhaiter aller prendre la fraîcheur... D'ailleurs vous avez vous-même pris une décision cet été pour étendre les horaires de fermeture pendant la canicule, et cela se justifie effectivement pleinement.

M. le Maire : En tout cas maintenant qu'il fait nuit tôt, on fermera la nuit. D'autant qu'il n'est pas question de maintenir l'éclairage la nuit dans les parcs, quand il y a de l'éclairage. Non, on fait comme Madame Hidalgo : on ferme et on éteint tout dans les parcs.

Mme HUARD : Enfin vous savez, le non-éclairage de nuit n'est pas une cause d'insécurité comme vous l'avancez, ce n'est pas lié.

M. le Maire : Non ? Ah bon. Très bien. Donc on pourrait éteindre si vous voulez... Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Soyons un peu sérieux.

Mme REMY-LARGEAU : Avant que l'on éteigne les lumières, je vais poser ma question : Cela concerne la décision 38 qui concerne l'adoption d'un avenant à la convention qui avait été passée avec l'Etat pour la mise à disposition du Tribunal d'Instance d'Antony de locaux supplémentaires, est-ce que vous pouvez nous en dire davantage parce que c'est une question qui est posée depuis longtemps, quelles sont les perspectives ? Je pense que c'est une chance d'avoir dans notre Ville un tribunal de proximité et si rien n'est fait, n'y a-t-il pas un risque que ce tribunal justement soit déplacé puisqu'il est le seul des Hauts-de-Seine Sud, je crois ?

M. le Maire : Oui, le tribunal demande plus de place. Il avait déjà 200 m², il a demandé 51 m² de plus, et on a trouvé, on a déplacé une association d'anciens combattants et puis les AVF pour 9 m², et donc

cela permet de donner satisfaction au Tribunal et on va voir s'il souhaite davantage.

Moi, je souhaite comme vous qu'il reste à Antony et s'il faut qu'il s'agrandisse, il faut qu'on trouve des solutions pour qu'il s'agrandisse.

Mme REMY-LARGEAU : Donc on attend de savoir si cette proposition est suffisamment satisfaisante...

M. le Maire : Oui, s'il souhaite s'agrandir encore. On sait qu'il a besoin de davantage de surface mais le ministère de la Justice n'a pas exprimé sa volonté de demander des locaux plus vastes.

M. MAUGER : Une question sur la décision 44 : il s'agit d'un dispositif financé par des certificats d'économies d'énergie, c'est-à-dire par les grands énergéticiens comme Total, Engie, Esso sur le principe pollueur-payeur. Ce dispositif doit déboucher sur l'élaboration d'un plan de déplacements d'établissements scolaires ; il est surtout orienté vers la sensibilisation des élèves. On imagine que les équipes enseignantes seront aussi associées, est-ce que ce sera le cas des parents d'élèves ? Et est-ce qu'on examinera par exemple dans le cadre de ce dispositif l'idée de « rue-école » c'est-à-dire de transformer certaines rues en rues piétonnes ou en zones de rencontre au moins pendant le temps des entrées et des sorties d'écoles ?

Mme PRECETTI : Le dispositif n'a pas vocation à suggérer des solutions. Les solutions vont venir du travail qui va être fait dans les

établissements scolaires. Donc si effectivement la proposition vient sur la rue-école, c'est quelque chose qui peut être regardé, pourquoi pas ? Mais en réalité c'est véritablement le travail qui va se faire dans l'école qui va essayer de proposer des idées, et quand vous disiez que c'était tourné vers les élèves, pas que. Le comité qui va se monter dans chacune des deux écoles retenues, à savoir l'école Paul Bert élémentaire et Les Rabats élémentaire, ces comités vont intégrer des élèves bien sûr, les enseignants, les directeurs et les parents d'élèves. Il y aura un travail qui va être fait à la sortie de l'école pour sensibiliser les parents justement et le PDES (Plan de Déplacements Etablissement Scolaire) ce n'est pas que pour les élèves puisque c'est aussi pour les enseignants, les déplacements des enseignants et les déplacements qui se font dans le cadre du travail scolaire. Donc c'est véritablement tous les déplacements en lien et autour de l'école.

M. MAUGER : Et donc de manière assez précise est-ce que les parents d'élèves volontaires pourront être intégrés dans les comités dont il est question dans la décision ?

Mme PRECETTI : Le service avec lequel on conventionne ECO CO2 se charge en fait d'organiser les comités, d'organiser le regroupement des personnes qui vont travailler là-dessus, donc ils feront appel aux bonnes volontés dans les écoles pour participer à ces projets. Ce sont véritablement eux, la Ville conventionne pour que cette société,

ECO CO2, nous livre un service, c'est eux qui savent faire et c'est eux qui vont nous proposer pour faire fonctionner un comité qui réagisse, qui interagisse, et qui puisse proposer des solutions. Donc c'est grand ouvert.

M. MAUGER : D'accord. Merci.

Mme HUARD : Cela concerne la décision 46, c'est une convention également, une étude demandée à Metis-Coaching pour l'accompagnement si j'ai bien compris de l'équipe de l'écoute du Noyer Doré, alors justement à ce sujet-là on se demandait si cette équipe était toujours active ? Combien de personnes y interviennent ? Et si on lit la convention, on fait mention de dysfonctionnements qui ont motivé le recours à ce cabinet ; on souhaitait savoir quels étaient ces dysfonctionnements et les objectifs de ce contrat. Et au passage on peut dire que c'était aussi un sujet pour la réunion de la commission Solidarité Politique de la Ville qui aurait pu utilement en discuter.

M. le Maire : C'est une mission effectivement, c'est un audit de l'équipe de médiation du Noyer Doré qui comporte six personnes, je crois que c'est six, Saïd ?

M. AÏT-OUARAZ : Oui, tout à fait, c'est cela, six personnes.

M. le Maire : Six, et qui travaillent régulièrement depuis de longues années maintenant, et c'est justement l'audit qui permettra d'avoir une idée des problèmes qui pourraient se poser. On ne sait pas. Si on

demande à l'audit de travailler, c'est justement pour voir s'il y a des problèmes ou s'il fonctionne parfaitement.

Mme HUARD : Eh bien justement, si on examine le texte de la décision, il est bien fait mention de dysfonctionnements qui ont motivé le recours à ce cabinet.

M. le Maire : Quels dysfonctionnements ?

Mme HUARD : C'est la question que l'on vous pose justement !

M. le Maire : Je ne sais pas. Saïd peut-être ?

Mme HUARD : Justement on demande pourquoi ?

M. BEN ABDALLAH : Je ne sais pas. Il y a deux aspects : Il faut savoir d'abord que pour cette structure il y a de plus en plus de demandes qui sont effectuées. Vous savez que la Ville est rentrée dans le dispositif -je laisserai ensuite mon collègue Saïd parler de la partie prévention de délinquance- la Ville est rentrée en avril 2021 dans le dispositif du PRIJ, le Plan Régional d'Insertion de la Jeunesse, ce qui veut dire que cette structure aujourd'hui a dû intégrer une demande supplémentaire issue du suivi de ces jeunes. On a déjà ce premier point.

Vous savez aussi qu'on a mis un peu d'accent sur l'espace Santé Jeunes, vous avez posé des questions d'ailleurs cette année sur ce sujet, on essaye de le renforcer. Donc finalement il y a de plus en plus de demandes qui arrivent sur ces six personnes et je laisserai Monsieur le Maire adjoint à la tranquillité et à la prévention de la délinquance vous

parler aussi sur ces aspects-là, donc je pense qu'il est normal qu'aujourd'hui on fasse un audit. Il n'est pas question de dysfonctionnements, il est juste question aujourd'hui de voir l'adéquation je dirais entre l'offre et les besoins. C'est aussi simple que cela.

M. AÏT-OUARAZ : Voilà, tout à fait, en complément, en fait ce sont les besoins qui ont évolué, les besoins non seulement sur la Ville mais aussi les besoins des jeunes. Donc si vous voulez, cette équipe, elle a maintenant presque une quinzaine d'années, on l'a mise en place alors qu'on avait une situation très spécifique au niveau du quartier du Noyer Doré. Aujourd'hui la situation est clairement apaisée, les besoins ont évolué mais en parallèle cette équipe est très sollicitée sur d'autres quartiers de la Ville. C'est-à-dire qu'on utilise l'expertise de cette équipe en termes de travail de rue, en termes de médiation, cette expertise est utilisée dans d'autres quartiers tels que Pajeaud, Les Morins, Champagne, où il y a un certain nombre de problématiques et donc on se pose la question du dimensionnement de l'équipe, des méthodes vu que le travail est de plus en plus important non seulement en termes de contenu mais également en termes de présence sur le territoire Antonien. Voilà la principale raison.

M. MAUGER : Sur le terme « dysfonctionnements », on n'a rien inventé, j'ai le texte sous les yeux et il s'agit « d'apporter des corrections

pour résorber les dysfonctionnements constatés. » C'est ce qui est écrit dans votre décision.

M. AÏT-OUARAZ : C'est une petite coquille... Je pense que pour ceux qui connaissent le quartier, arrêtez-moi si je me trompe, je pense que cette équipe fait plutôt du bon boulot. Oui ou non ?

Mme REMY-LARGEAU : Ce n'est pas la définition de la coquille, je pense que l'on n'a pas la même compréhension.

M. AÏT-OUARAZ : Mais répondez à ma question : est-ce que cette équipe fait aujourd'hui du bon travail sur le terrain. Oui ou non ?

Mme REMY-LARGEAU : Est-ce que faire du bon travail, cela s'appelle « dysfonctionner » ?

M. AÏT-OUARAZ : Non. Donc il s'agit bien d'une coquille.

M. le Maire : L'audit le dira. Y a-t-il ou non dysfonctionnements ? L'audit est là pour le dire. On verra quand l'audit sera rendu.

M. MAUGER : Moi, je pense que cette discussion doit avoir lieu en commission. On réclame de longue date une commission notamment de la Politique de la Ville, c'est un sujet absolument crucial, on va au dernier point du conseil municipal de ce soir devoir en parler, il n'y a eu aucune commission pour préparer ce point-là, ce n'est pas normal. Dès lors qu'une commission municipale existe, elle doit se réunir pour préparer les points qui la concernent et qui sont à l'ordre du jour du conseil municipal. Ce n'est pas le cas.

M. BEN ABDALLAH : Alors j'entends votre point. Il est audible, ceci dit je voudrais vous dire une chose : c'est qu'on a en fait cette année un calendrier extrêmement chargé, on discutera tout à l'heure de cette décision ; néanmoins, vous savez que l'on a une évaluation du contrat de Ville...

M. MAUGER : Tout à fait... c'est là encore un sujet pour la commission, tout à fait.

M. BEN ABDALLAH : Autorisez-moi de terminer M. Mauger, je vous réponds tout de suite : Ce que je vous dis, c'est que nous avons là un bon prétexte pour faire un point sur l'ensemble...

M. MAUGER : Ce n'est pas un prétexte

M. BEN ABDALLAH : Nous avons là un sujet si vous préférez, nous avons un sujet sur lequel nous pourrions échanger. Vous avez reçu en mars tous les chiffres, tous les éléments sur la politique de la Ville. Alors certes, nous n'échangeons pas suffisamment et encore une fois je vous l'ai dit, c'est audible. Nous allons essayer de faire mieux là-dessus et encore une fois nous avons des sujets importants à échanger ensemble, mais je vous le dis, vous avez reçu tous les chiffres, vous avez une information qui est transparente. C'est une politique structurelle. Ce n'est pas une politique conjoncturelle, on ne l'invente pas au mois le mois. Ce sont des tendances lourdes. Donc je pense que pour vous, il me semble, il y a beaucoup plus d'intérêts aujourd'hui à pouvoir creuser ce

qui va ressortir de l'évaluation qui est en cours que de se poser des questions comme le sujet de l'abattement de la TFPB où l'on verra qu'il s'agit simplement d'une reprise de financement par la Ville. Cela me paraît assez évident en fait. Encore une fois cela peut être audible mais je vous le dis, je pense que vous aurez accès à suffisamment d'éléments par la suite.

M. MAUGER : Eh bien écoutez, il faut avoir les éléments avant que les décisions ne soient prises, par exemple vous parlez de l'évaluation du contrat de Ville, la synthèse de cette évaluation a déjà été envoyée au préfet. On n'a pas été associés, on n'a pas eu connaissance de ce document. A posteriori, on aura peut-être un jour une commission Solidarité ! C'est formidable, c'est formidable !

M. BEN ABDALLAH : Non, là ce n'est pas vrai M. Mauger, en fait dans ce qui a été envoyé, l'État nous a demandé les premiers éléments. Mais l'évaluation n'est pas bouclée. C'est-à-dire que nous avons fourni déjà dans l'urgence imposée par l'Etat, par la demande de l'État, nous leur avons fourni des éléments, les services ont travaillé fort pour mettre en place une évaluation qui s'est faite de manière concertée, il faut le savoir, parce que nous avons invité des partenaires, nous avons invité les représentants des habitants dans des groupes de travail. Donc cette évaluation, pour l'instant, nous avons encore à la traiter. Nous avons donné les premiers éléments certes, mais ces premiers éléments, nous

les avons transmis à la demande de l'État parce que l'Etat les voulait dans l'urgence, il a besoin aujourd'hui de réfléchir sur ce qui sera mis en place sur la politique de la Ville ; nous avons fait de notre mieux pour, je dirais, aider à la réflexion publique, mais en ce qui concerne l'évaluation, pour le moment, même l'exécutif pour l'instant n'a pas eu cette évaluation. C'est-à-dire que l'on a les éléments, il faut encore qu'on y réfléchisse. Donc vous voyez, pour l'instant vous n'êtes pas en retard sur ces éléments-là, vous les aurez... C'est à peine terminé. Donc elle est en cours. Nous ne sommes pas en décembre 2022. Je vous rappelle que la prorogation du contrat de Ville va jusqu'à décembre 2022. Donc elle est en cours. Tout n'est pas terminé. Et vous l'aurez à temps, croyez-moi.

M. MAUGER : Et à temps c'est quand ?

M. BEN ABDALLAH : Cela veut dire que vous ne pouvez pas l'avoir avant début 2023. Vous pouvez l'entendre ? Parce qu'il y a des programmes qui existent, qui vont se clôturer en 2022, nous ne pourrions faire l'évaluation définitive qu'en janvier 2023 au minima, au plus tôt.

M. MAUGER : Eh bien nous serions très heureux de pouvoir recevoir les éléments que vous avez envoyés au préfet.

M. BEN ABDALLAH : On sera ravis de vous les transmettre.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ? Mme Huard.

Mme HUARD : Sur les décisions 62 - 64, les avenants aux conventions d'occupation précaire pour des entreprises qui sont logées Avenue François Arago, on nous a dit en commission que ce site-là, ces locaux, allaient être vendus à In'li.

M. le Maire : A qui, quoi ?

Mme HUARD : Que ce site, ces locaux, allaient être vendus à In'li, si j'ai bien compris.

M. le Maire : À In'li non, je ne crois pas, rue Arago, je ne crois pas, non.

Mme HUARD : Justement je demandais confirmation parce qu'on aurait voulu en savoir un peu plus sur cette vente...

M. le Maire : Non ; il y aura un terrain vendu à In'li mais je ne suis pas sûr que ce soit là. D'accord mais quel est le problème ? Tout sera vendu de toute façon...

Mme HUARD : Oui justement, In'li c'était pour faire du logement intermédiaire, on aurait souhaité en savoir un peu plus sur la vente. Le projet qui doit être dessus, le montant de la vente et les actes de réalisation de ce projet sachant que les locaux doivent être pris au 1er janvier 2025 d'après ce que l'on a entendu.

M. le Maire : Ecoutez, on verra mais là, on est sur une décision de convention d'occupation précaire alors...

Mme HUARD : Justement, c'est qu'après le précaire, il y aura quelque chose de permanent et si la vente a déjà eu lieu...

M. le Maire : Oui mais après, c'est le projet Antonypole, c'est le projet, ce n'est pas lié du tout à cette parcelle ou à ces quelques mètres carrés précaires.

Mme HUARD : Justement, ça pourrait être lié si ce terrain-là a été vendu à In'li.

M. le Maire : Non, il n'est pas vendu du tout, il n'est pas vendu.

Mme HUARD : Il n'est pas vendu ?

M. le Maire : Non. Il n'y a pas de vente, il n'y a aucune vente. Aucune. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme REMY-LARGEAU : Oui, c'est une question sur la décision 67 qui concerne des interventions dans les collèges sur la souffrance psychique. Evidemment on ne peut que soutenir ce genre de convention mais par contre on souhaitait revenir, et c'est directement lié à la question du Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) du collège La Fontaine puisque si nos renseignements sont exacts, ce point d'accueil est soutenu financièrement uniquement par la ville de Bourg-la-Reine...

M. le Maire : Qu'est-ce que Bourg-la-Reine fait à La Fontaine ? Non mais attendez, le collège La Fontaine d'abord c'est un collège départemental, ce n'est pas un collège Réginaburgien, et en plus il est à Antony, qu'est-ce que Bourg-la-Reine fait là-dedans ?

Mme REMY-LARGEAU : Eh bien visiblement il y a le financement de ce point accueil...

M. le Maire : Vous êtes sûre ? Vous avez des preuves ?

Mme REMY-LARGEAU : Eh bien on vous les enverra !

M. le Maire : Et qui est-ce qui a décidé de faire ça ? Est-ce que ce serait pour ouvrir un centre à La Fontaine pour ses propres enfants, pour les enfants de Bourg-la-Reine ? Je ne sais pas, je ne suis pas au courant.

Mme REMY-LARGEAU : On l'a déjà évoqué plusieurs fois...

M. le Maire : Personne ne m'a jamais demandé quoi que ce soit pour cet organisme dont je n'ai jamais entendu parler ! Et vous-même vous étiez au conseil d'administration, depuis des années, vous n'en aviez jamais parlé. C'est pour ça que je suis surpris.

M. MAUGER : Alors il se trouve que j'ai siégé au CA du collège La Fontaine, et au collège La Fontaine il y a à la fois des élèves de Bourg-la-Reine et d'Antony ; la mairie de Bourg-la-Reine a financé un point d'accueil Ecoute Jeunes dans le collège Evariste Galois qui est un collège...

M. le Maire : Oui, Evariste Galois.

M. MAUGER : Et la Mairie a décidé d'étendre le dispositif, en finançant la même chose, au niveau du collège La Fontaine.

M. le Maire : D'accord.

M. MAUGER : Il se trouve que ce point Ecoute Jeunes du collège La Fontaine en pratique bénéficie plus à des collégiens Antoniens qu'à des collégiens Réginaburgiens. Quelque part il nous semblerait assez logique que la Ville d'Antony participe à ce dispositif.

M. le Maire : Oui mais je n'ai jamais été sollicité, jamais.

M. MAUGER : Alors moi j'ai sollicité la Commission Jeunesse.

M. le Maire : Oui d'accord mais enfin le collège de La Fontaine ne m'a jamais écrit à ce sujet. Il m'a écrit au sujet du gymnase, pour pouvoir obtenir la gratuité sur des installations du gymnase, mais je n'ai jamais eu la moindre question sur le financement d'un centre de suivi et d'écoute des jeunes.

M. MAUGER : Ecoutez, je crois que la Ville a un ou une représentante au sein du CA du collège La Fontaine qui n'a certainement pas manqué les points qui concernent ce point d'Accueil Ecoute Jeunes.

M. le Maire : Cela ne se passe pas comme ça. Si le collège La Fontaine veut un financement de la Ville, qu'il le demande. Qu'il le demande !

M. MAUGER : On ne peut pas vous en faire la suggestion et aussi la demande d'étendre le dispositif aux collèges de la Ville d'Antony ?

M. le Maire : Eh bien je ne sais pas, je n'ai jamais eu aucune demande en ce sens. On n'a jamais refusé !

M. MAUGER : C'est une proposition que l'on vous fait.

M. le Maire : Bourg-la-Reine a sa politique, nous on a la nôtre ; si Bourg-la-Reine a sa politique sur les collégiens, nous on a aussi une politique, l'Espace Collégiens ça existe à Antony, ça n'existe pas ailleurs. Aucune ville des Hauts-de-Seine n'a cette expérience d'Espace collégiens.

M. MAUGER : A l'échelle de la ville, cela reste un dispositif relativement localisé.

M. le Maire : Quand même, on dépense des centaines de milliers d'euros dans cette affaire, je ne pense pas que Bourg-la-Reine en fasse autant à La Fontaine. Non, nous dépensons beaucoup plus pour les collégiens globalement que toutes les villes des Hauts-de-Seine réunies. Cela n'existe pas. Le Département ne connaît pas d'autres dispositifs que l'Espace Collégiens. Il ne connaît pas. Nous, nous faisons un effort pour les collégiens qui en ont besoin à Antony, mais si effectivement à La Fontaine il y a des difficultés, je suis prêt à les examiner et à soutenir effectivement des projets, mais je n'ai jamais été sollicité par le collège La Fontaine sur le sujet. D'ailleurs vous-mêmes, vous ne m'aviez pas demandé jusqu'à présent, jusqu'à ce que vous vous aperceviez que Bourg-la-Reine payait quelque chose, vous n'aviez jamais demandé.

M. MAUGER : Cela fait quelques mois que je suis au courant et voilà, j'amène le sujet.

M. le Maire : Oui c'est ça, eh bien moi je ne suis pas au courant du tout. Voyez, a priori ce n'est pas un sujet qui s'est posé jusqu'à présent à Antony.

Mme REMY-LARGEAU : Je vérifierai mais il me semble bien que l'on avait déjà évoqué cette question, mais peu importe, en tout cas on retient le bon côté de votre réponse, c'est-à-dire que vous êtes ouvert à répondre éventuellement favorablement à une demande. Donc on relaiera votre invitation.

Je voulais faire une autre intervention liée à la décision 73 qui a aussi un lien avec la question de la santé mentale que l'on vient d'aborder : il s'agit de la formation de premiers secours en santé mentale, on en avait parlé au cours d'un autre conseil municipal, je voulais savoir si cette formation avait déjà eu lieu ou pas et si elle a déjà eu lieu, est-ce qu'il y a déjà eu un bilan ? On savait que cela concernait un nombre très réduit de personnel, pouvez-vous...

M. le Maire : Vous parlez de la question du Noyer Doré ?

Mme REMY-LARGEAU : Oui.

M. le Maire : M. Ben Abdallah va vous répondre.

M. BEN ABDALLAH : Merci M. le Maire, comme vous le savez, c'est une formation qui est destinée aux agents essentiellement, et aux partenaires associatifs sur le QPV. Là en fait, a priori ce sont 16 professionnels qui sont concernés par cette formation qui a débuté

depuis janvier 2002 et qui est faite par l'INFIPP et qui est donc sur la santé mentale. Et encore une fois l'idée est de permettre à ces personnels et ces professionnels de pouvoir détecter des personnes qui pourraient justement être dans une situation de fragilité sur ces aspects-là.

Mme REMY-LARGEAU : Oui, tout à fait. Je sais ce que c'est que les premiers secours en santé mentale, et ce n'est pas que la détection d'ailleurs, ce sont aussi les premières aides et interventions, c'est aussi une manière de déstigmatiser la maladie mentale et la mettre sur un pied d'équilibre avec les premiers secours d'ordre plus physique, mais d'abord c'était pour savoir si la formation avait eu lieu, vous me dites que oui, qu'elle est en cours, très bien...

M. BEN ABDALLAH : Oui. Elle a démarré depuis janvier et donc elle est en cours. C'est la cinquième session.

Mme REMY-LARGEAU : D'accord, donc pour ça je vous remercie.
Et la deuxième question...

M. le Maire : Mme Rémy-Largeau, il y a M. Colin qui souhaiterait intervenir aussi sur le sujet.

Mme REMY-LARGEAU : Ce serait bien, oui.

M. COLIN : Sur la santé mentale, c'est un vrai sujet dont s'était saisi le conseil d'administration du CCAS. Hier nous avons eu le Conseil Local de la Santé mentale qui s'est réuni avec les acteurs...

Mme REMY-LARGEAU : C'était ma question suivante.

M. COLIN : Voilà. Mais je sais que vous êtes intéressée par le sujet et engagée sur la question, donc on peut partager. Nous avons le Conseil de la Santé Mentale hier qui réunissait les acteurs, les représentants des associations ont félicité la Ville, M. le Maire en est témoin, et les participants qui étaient là ont vu justement notre engagement sur le sujet : on a huit sessions qui sont mises en place. On s'est engagé beaucoup plus, autant que de besoin, avec des cellules de veille qui se réunissent sur l'étude des situations complexes.

En 2015 nous avons signé cet engagement, on a eu la crise sanitaire, etc., on a eu une trentaine de situations traitées où l'on mobilise les services sociaux, les services de police, la psychiatrie, les réseaux. Donc notre démarche, sur la politique de la Ville mais en fait c'est sur l'ensemble de la population bien sûr, vous l'avez bien compris, la réalité sur la Ville d'Antony et même nationalement, c'est que l'on sait que pratiquement un Français sur cinq peut être touché par des questions de santé mentale, par la dépression. Nous avons vraiment une vraie mobilisation par rapport à la crise parce qu'on a les post-Covid, on a ces personnes qui ont été atteintes par la maladie mais on a aussi nos aînés, on a aussi nos jeunes, nos étudiants, et avec David Passeron on a lancé des choses puisqu'on a travaillé avec les étudiants de la résidence universitaire et d'autres, et donc on a une mobilisation sur Antony des

acteurs et on souhaite monter en charge encore plus activement. C'était l'enjeu d'hier, avec un vrai enthousiasme des acteurs de santé sur la Ville.

Je tenais à vous le dire parce que c'est important, et là on a besoin de tout le monde.

Mme REMY-LARGEAU : Eh bien nous aurons l'occasion de travailler ensemble.

M. COLIN : Nous aurons besoin de tout le monde et vous êtes la bienvenue dans toutes les actions que l'on pourra mener.

Mme REMY-LARGEAU : Très bien. Parfait, je vous remercie, je ne manquerai pas de vous solliciter. Et justement une question complémentaire : vous savez, j'imagine, qu'il va bientôt y avoir l'édition 2022 des semaines d'informations sur la santé mentale, donc du 10 au 23 octobre, est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus sur ce qui est prévu justement au niveau de la Ville ? Souvent il y a des choses qui sont mises en place avec l'hôpital Érasme... Est-ce que vous avez des éléments par rapport à cela ?

M. COLIN : Monsieur Vouldoukis peut vous dire quelque chose parce qu'il suit bien le sujet.

M. VOULDOUKIS : Oui, avec Érasme, il va y avoir certaines manifestations, ce n'est pas encore établi complètement mais vous serez informés. Je crois que le cinéma Le Sélect va faire quelque chose.

Mme REMY-LARGEAU : Oui, il y aura une vidéo conférence.

M. VOULDOUKIS : Il fait régulièrement tous les ans et concernant cette semaine...

Mme REMY-LARGEAU : C'est bientôt.

M. VOULDOUKIS : Oui, c'est bientôt, et aussi il va y avoir le 11 octobre une conférence très importante à Vasarely, amenée par l'EPS Érasme concernant la santé mentale, la psychiatrie et tous ces soucis-là. Je pense que cela concerne les professionnels de santé mais je pense qu'il y aura des comptes rendus et des éléments assez intéressants concernant notre Ville. On aura les meilleurs spécialistes qui seront présents, et vous avez raison c'est le 11 octobre à Vasarely. Et je profite de ce micro pour dire que oui la santé mentale, c'est une vraie, comme disait M. Colin, une vraie préoccupation sur la Ville ; depuis janvier nous avons mené quatre sessions de formation qui concernent le tissu associatif de la Ville et le personnel municipal, on a envie d'ouvrir cette session vers les jeunes d'une manière très spécifique, très spécifique parce qu'effectivement, comme l'OMS le dit, le Covid a provoqué ces troubles : plus de la moitié des jeunes qui souffrent de troubles psychiques, psychosomatiques et autres ont moins de 14 ans. Il y a un vrai souci chez les jeunes. On doit vraiment être efficaces et on a pris cette décision d'intervenir et on commence justement... Tout à l'heure vous avez posé la question sur la convention concernant les cinq

collèges, effectivement la Ville, avec l'association qui interviendra, justement va solliciter le bon fonctionnement des ateliers psychologiques dans ces collèges qui existent de bien-être mais aussi tout ce qui est cellule psychologique, et on va renforcer un peu dans ces collèges, les cinq collèges de la Ville d'Antony, on va développer d'une manière vraiment pragmatique des solutions. En tout cas on va essayer d'apporter des solutions. Le 11 va participer et bien entendu l'objectif c'est quoi ? Comme il y a des modules très spécifiques maintenant au niveau de la santé mentale, qui s'adressent au suivi des jeunes, on va essayer de former vraiment des accompagnateurs ou des personnes qui entourent ces jeunes, c'est-à-dire dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées, on verra, qui puissent vraiment intervenir de manière beaucoup plus spécifique quand il y a une détresse psychique, psychologique. Si on la détecte trop tard, ça va être tard justement pour le suivi de ces jeunes sur le plan thérapeutique et sur le plan diagnostic. Donc on va essayer avec nos moyens de bord, d'être vraiment très, très près de ce sujet-là parce que c'est un sujet de santé et l'OMS dit qu'il n'y a pas de la santé sans santé mentale. Merci.

M. PARISIS : Est-ce que dans ces rencontres sont évoqués justement les sujets de l'aspect environnemental ? La création de jardins ? Éviter d'abattre de grands arbres dans nos villes ? Planter des arbres ? Je pense que pour la santé mentale, c'est quelque chose

d'essentiel. Je travaille beaucoup sur ces questions-là et je peux vous dire que c'est un espace, c'est un endroit, dès l'instant où vous vous reliez au vivant, à travers les arbres, à travers les jardins, toute la biodiversité, c'est extraordinaire pour apaiser le mental et donc pour la santé mentale. Est-ce que ça, ce sont des choses qui vont être évoquées ?

Mme REMY-LARGEAU : Je voudrais juste rajouter...

M. le Maire : Vous avez un débat entre vous maintenant !

Mme REMY-LARGEAU : Non, je voulais rajouter pour compléter mais oui, heureusement que l'on travaille ensemble.

M. le Maire : Oui, on s'amuse, on s'amuse, mais enfin le sujet ce n'est pas ça. Le sujet, c'est de répondre à des questions précises suite aux décisions qui ont été prises pendant l'intersession. Sur la santé mentale, on peut ouvrir un débat autre mais enfin, la santé mentale, on l'a eue hier en réunion...

Mme REMY-LARGEAU : Vous parlez et ça m'empêche de dire quelque chose qui est très important ...

M. le Maire : Et moi, je voudrais bien qu'on en finisse avec la santé mentale et que l'on passe à l'ordre du jour.

Mme REMY-LARGEAU : Je voudrais bien moi aussi que l'on en finisse sur les troubles de la santé mentale, mais la santé mentale, on ne va pas terminer... Le sujet de 2022, pour la semaine d'information, c'est

justement « Pour ma santé mentale, agissons pour notre environnement. »

Mme AUBERT : Je serai très brève, je voudrais simplement dire et justement à Madame Rémy-Largeau que dans la semaine du 9 au 15 on crée la semaine du handicap à Antony, il y aura une sensibilisation et dans le cadre de cette semaine il y aura une conférence le vendredi soir à la médiathèque justement sur le thème : « Santé mentale de nos adolescents, comment savoir s'il y a des signes inquiétants et reconnaître les problèmes psychiques. » Et cette conférence est prévue pour le grand public, ce n'est pas comme ce que fait Erasme, c'est absolument pour tous les gens préoccupés par le sujet. Donc n'hésitez pas à venir.

Mme REMY-LARGEAU : Je vous remercie.

M. le Maire : Donc après ce débat d'actualité que l'on a eu qui n'a aucun rapport avec le sujet, je propose que l'on passe maintenant à la suite de l'ordre du jour, c'est-à-dire aux déclarations d'intention d'aliéner. Y a-t-il des questions sur ce dossier que vous avez eu ?

Mme ASCHEHOUG : Page 16, on a parlé en commission d'une chambre de service de 9,75 m² qui a été vendue et on a évoqué en commission la nécessité de vigilance envers les marchands de sommeil dont certains semblent déjà connus par la Ville. Donc y aura-t-il une action menée pour les repérer ?

M. le Maire : Bien sûr ! Il y a une action qui est menée dans le cadre du permis de louer, oui. Oui, bien sûr. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HUARD : Le permis de louer est uniquement déclaratif et donc en fait, il ne s'agit pas d'une action de la Ville, il faut attendre que les propriétaires se déclarent pour dire que...

M. le Maire : Pour être marchand de sommeil, il faut commencer par louer, oui.

Mme HUARD : La question que l'on vous pose, c'est l'inverse : Est-ce que la Ville va recenser les petits logements comme elle avait proposé de le faire ? En commission je crois que c'était le débat, et éventuellement signaler, il semblait qu'il y avait un certain nombre déjà de ces marchands de sommeil qui sont plus ou moins identifiés, enfin certains lieux.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions sur le sujet ? C'est-à-dire sur les déclarations d'intention d'aliéner ?

Mme ASCHEHOUG : Moi, je voulais juste faire une remarque : Si vous regardez la liste des décisions d'aliéner, il y a plusieurs ventes sur des secteurs impactés par des projets lourds d'infrastructures ferroviaires. Il y a dix ventes sur Massy-Valenton, 3 rue des Chênes, rue Ricquebourg, rue des Mûres, avenue Charles de Gaulle, rue des Pâquerettes, 2 rue de Massy, et rue des Garennes, et il y en a aussi sur la ligne 18, il y en a 3 : rue des Marchais, des Nations Unies et de

l'Europe. Et nous, on se demandait si c'était un signe que la population est inquiète des nuisances et s'enfuit ?

M. le Maire : Au contraire, au contraire le marché immobilier est très actif sur Antony, y compris dans les endroits supposés être bruyants. Et la rue des Marchais ne pose aucun problème. Il n'y a pas de nuisances et la ligne 18 est à 25 mètres sous terre, elle ne pose aucun problème. Les habitants n'ont même pas entendu passer le tunnelier. Il était passé sans qu'ils ne s'en rendent compte ! C'est pour vous dire que non, il n'y a aucun problème, contrairement à ce que pense M. Mauger, il n'y a aucun problème de bruit à Antonympole.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas et donc on passe à l'ordre du jour qui commence par des questions écrites.

Questions écrites :

D'abord une question écrite du groupe « Antony en mouvement », et il y a aussi une question écrite du groupe « Antony ensemble » de Monsieur Hobeika dont on parlera après. Donc d'abord celle de « Antony en mouvement ». Je lis la question :

« Monsieur le Maire, malgré les mesures substantielles mises en place et renforcées avant l'été par le gouvernement permettant à la France de réduire à ce stade l'impact de l'inflation sur le quotidien des citoyens, nous nous apprêtons à l'échelle de nos Territoires à subir les effets de la hausse significative du coût de l'énergie. Les mesures de

protection destinées aux particuliers ne s'appliquent en effet pas aux entreprises ni aux collectivités bien que leur extension aux cas des copropriétés des bailleurs sociaux dépourvues de compteurs individuels est à l'étude. La Ville s'apprête ainsi à faire face en 2023 à une explosion de sa facture de gaz avec une augmentation prévue de près de 400 %, (l'information vous l'avez grâce à la commission des finances où j'ai effectivement donné ce chiffre) qui va porter la facture annuelle de 750 K€ à 3 M€. Le contrat à prix fixe qui nous protégeait jusqu'alors arrive à expiration à la fin de l'année. Cette augmentation substantielle s'ajoutera pour la Ville à celle du surcoût déjà cité avec une hausse déjà constatée de 60 % et celle à venir de + 20 %, soit une augmentation de 300 K€ en 2023 de la facture annuelle à prévoir.

De la même manière, l'augmentation du coût de la restauration collective pour les scolaires est à ce stade estimée à 12 % sur un budget de 6 millions d'euros annuels soit plus de 700 K€ (Chiffre que j'ai en l'occurrence cité en commission des finances.) Nous saluons à ce propos, Monsieur le Maire, votre engagement de ne pas répercuter cette hausse du coût sur les usagers en sanctuarisant des tarifs soumis au taux d'effort, nous serons attentifs à ce que vous respectiez cet engagement. A cela s'ajoute enfin l'augmentation de la masse salariale de la Ville induite par la réévaluation des salaires.

Face à cette hausse des coûts de fonctionnement, il n'y aura pas

de compensation complète par des recettes supplémentaires. Cela se traduira donc pour la Ville par une réduction significative de ses capacités d'autofinancement alors même que cette dernière a décidé d'un plan d'investissements record dans un contexte de hausse du coût des matières premières et de hausse du taux des prêts bancaires. Vous indiquez qu'une partie des recettes excédentaires de la Ville auront cette année vocation à compenser la hausse du coût des repas scolaires et à permettre une rémunération plus juste des fonctionnaires, au-delà il va néanmoins être nécessaire de faire de nouveaux arbitrages afin de réduire nos coûts de fonctionnement et nos coûts d'investissement et de maintenir un budget équilibré sans aggraver de manière significative l'endettement de la Ville.

Dans ce contexte, pouvez-vous nous indiquer les orientations principales et les mesures que vous envisagez d'ici cette fin d'année et l'année prochaine, en particulier en matière de sobriété énergétique, de réduction d'ouverture de certains bâtiments publics : mairie, piscine, médiathèque, bibliothèque ? Une optimisation de l'éclairage public, une réduction des températures des bâtiments publics hors établissements scolaires, une accélération des travaux de rénovation énergétique dans ces mêmes bâtiments, une augmentation de tarifs des services non soumis au taux d'effort ou un décalage de certains investissements sont-ils envisagés ?

Veillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations citoyennes. »

Voici ma réponse, elle va être encore plus longue que la question pour une fois parce qu'effectivement le sujet le mérite. C'est un sujet effectivement très important aujourd'hui et d'ailleurs la presse fait état des interrogations de beaucoup de mes collègues de grandes villes d'ailleurs, de Rennes, de Bordeaux, de Nantes, de grandes villes qui effectivement subissent comme nous la hausse des dépenses d'énergie, et donc je vais vous répondre :

« Je résume votre question chers collègues : l'inflation qui se développe depuis la crise du Covid et qui s'accroît avec la guerre en Ukraine va augmenter considérablement les coûts de fonctionnement de la Ville et cela ne manquera pas de réduire ses capacités d'autofinancement alors même que la Ville a mis en œuvre un plan d'investissement ambitieux. Ça, c'est votre question et vous me demandez de vous faire part des orientations et des mesures que nous envisageons de prendre pour maintenir les capacités d'autofinancement de la Ville, vous suggérez notamment comme possibilités la sobriété énergétique, la réduction de la durée d'ouverture ou de fermeture des services publics, l'optimisation de l'éclairage public, la réduction des températures dans les bâtiments publics, l'accélération du programme de rénovation énergétique, des hausses de tarifs publics et le décalage

d'investissements.

Votre question est incontestablement pertinente. C'est effectivement la préoccupation majeure des communes -et des départements aussi- aujourd'hui. Pour vous répondre, il faut d'abord bien mesurer le risque que court la Ville du fait de l'inflation.

Le premier poste des dépenses qui augmente du fait de l'inflation, comme vous l'avez rappelé, c'est le gaz bien sûr. Tous les immeubles de la commune sont désormais chauffés au gaz pour un coût qui en 2022 atteint 750.000 €. Jusqu'à présent, les communes qui adhèrent au SIGEIF, le syndicat du gaz Île-de-France, ont été protégées des hausses de tarifs par un contrat avantageux de deux ans 2021-2022. Ce contrat se termine le 31 décembre, et selon le SIGEIF, le prix du contrat 2023 serait au moins quatre fois plus élevé. On est sûrs pour les quatre premiers mois et pour après, ça pourrait être encore pire, ça peut être moins aussi. 3 millions d'euros serait donc le coût, en hausse de 250.000 € à consommation équivalente.

Pour l'électricité, le contrat conclu avec le SIPPAREC, le syndicat de l'énergie électrique, pour l'éclairage des bâtiments augmenterait de 20 %, soit plus de 300.000 €, et celui de l'éclairage public de 100.000 €, donc 300.000 et 100.000 pour l'électricité, ça fait donc + 400.000 €.

Et enfin le chauffage urbain du SIMACUR augmenterait également de 100.000 € pour le peu d'équipements que nous avons en

chauffage urbain.

Donc au total, la hausse du coût de l'énergie pour la Ville aurait une incidence de 2,750 M€ à elle seule. J'ai vu que des villes disaient que c'était plus qu'un doublement de leur facture, pour nous aussi. C'est plus qu'un doublement de notre facture, aussi c'est autour de 120 % à peu près.

La restauration scolaire serait également affectée par la hausse de près de 30 % du coût des denrées pour une facture de l'ordre de 6 millions d'euros, l'incidence de cette hausse sur le coût de la restauration scolaire pourrait atteindre 12 %, soit 700.000 €. Parce qu'il n'y a pas que les denrées, les denrées c'est à peu près 30 %, un tiers du coût des repas, il y a le coût du personnel essentiellement qui, lui, heureusement ou malheureusement, n'augmentera pas autant.

Enfin, les dépenses de personnels justement, venons-en, qui ont déjà subi la hausse du point d'indice de 3,5 % le 1er juillet dernier, ne manqueront pas de suivre le coût de l'inflation. C'est du moins ce que je pense. Il serait inconcevable que les salariés et en particulier les fonctionnaires subissent une perte du niveau de vie, et si l'inflation est de 6 %, les salaires augmenteront fatalement d'au moins 6 %. Nous avons retenu l'hypothèse de 6,5 % de hausse des revenus des fonctionnaires tout compris, avec le GVT et d'autres indemnités. Il y aura donc un effet pour la Ville de 3,5 M€. 3 millions et demi qui s'ajoutent aux 2.750.000

que j'ai déjà cités pour l'énergie et aux 700.000 pour la restauration scolaire.

En considérant que les autres dépenses de fonctionnement qui représentent environ 12 millions d'euros actuellement pour la Ville en 2022 subiront une hausse moyenne de 6 % aussi, puisque c'est l'inflation et que l'inflation est partout maintenant, cela ferait 700.000 € de plus de hausse du coût de nos dépenses. On peut s'attendre pour le budget 2023 à une augmentation des dépenses de la Ville de l'ordre de 7.650.000 €, en gros entre 7,5 et 8 M€ de hausse du budget de la Ville 2023. Donc c'est beaucoup plus encore, il n'y a pas que l'énergie. Les salaires coûtent beaucoup plus chers que l'énergie, c'est normal, et on part d'un niveau très élevé, on part de + de 50 millions déjà, donc une hausse de 10 % fait 5 millions.

Donc ce que l'on peut estimer, c'est que l'on aura entre 7,5 et 8 M€ d'augmentation de nos dépenses. Alors je rejoins là une réflexion d'un ministre récemment dans Le Monde : « Il n'est pas interdit de penser que l'inflation jouera aussi sur nos recettes ». Elle jouera aussi sur nos recettes, donc en réduction de la perte que nous subissons, et là il faut en avoir conscience aussi. Il faut être juste. Les bases fiscales sont ainsi réévaluées chaque année par la loi de Finances du niveau de l'inflation constatée fin novembre. Cette réévaluation ne constitue pas une hausse d'impôts mais simplement le maintien de la valeur des impôts en euros

constants. Les impôts augmentent mais si la monnaie voit sa valeur diminuer, le coût pour la famille, pour le contribuable, n'a pas augmenté réellement. Et donc en considérant que l'inflation constatée fin novembre sera de 6 %, l'augmentation de nos recettes fiscales s'élèverait à 3 millions d'euros dans l'hypothèse actuelle.

Selon des rumeurs, mais je n'y crois pas, des députés envisageraient de ne pas relever les bases en fonction de l'inflation cette année. Ils refuseraient de façon à laisser au conseils municipaux le soin d'augmenter les taux pour compenser. Et donc d'augmenter les taux des impôts pour maintenir le niveau des impôts en euros constants. C'est une rumeur qui a circulé dans les milieux... Alors je ne sais pas si notre collègue ici qui est bien introduit à l'Assemblée est au courant, mais enfin j'ai lu ça dans la presse, dans Le Monde, et donc dans ce cas-là effectivement cela ferait porter ainsi aux conseils municipaux et aux maires, en particulier bien sûr qui ne sont pas généralement de la bonne tendance politique, une responsabilité politique de l'augmentation des impôts. Alors je ne veux pas croire, mes chers collègues, à un tel machiavélisme de la part de l'Assemblée nationale. Je n'y crois pas.

Vous avez cité parmi les mesures que nous pourrions adopter des hausses de tarifs publics. La grande majorité de nos recettes tarifaires sont constituées de tarifs au taux d'effort, c'est-à-dire des tarifs où un pourcentage de taux d'effort s'applique aux revenus. Il faut en avoir bien

conscience, la plupart de nos tarifs, en tout cas les plus importants, sont des tarifs où l'on applique un pourcentage lié au revenu des familles. Et ce pourcentage est fixe depuis 2008, pour chaque activité le pourcentage est le même, on n'y a pratiquement jamais touché depuis 2008. Il n'est pas question cette année malgré les circonstances financières budgétaires d'augmenter le taux d'effort, ni pour la restauration ni pour les autres tarifs, et je l'ai indiqué à la commission des Finances et je vous le confirme ce soir : Nous n'augmenterons pas le taux d'effort, néanmoins la simple mécanique du taux d'effort aboutira naturellement à augmenter les produits des services du pourcentage d'augmentation des revenus des familles ; si les familles voient leurs revenus augmenter de 10 %, et si elles ne sont pas déjà au plafond, parce que si elles sont au plafond ça montera moins vite, mais si elles augmentent de 10 %, eh bien le taux d'effort augmentera aussi de 10 %. Le taux restera identique mais le revenu augmentant de 10 %, le prix des cantines augmentera aussi de 10 %. Alors il y a un plafond pour les revenus élevés qui fait quand même 45 % des revenus globaux qui sont au plafond, qui augmentent en fonction de l'indice INSEE et pas donc en fonction des revenus réels. Donc cela apporterait à la Ville à peu près 500.000 € d'augmentation des produits des services ; et puis on peut aussi penser que les services qui ne sont pas au taux d'effort, on les maintiendra aussi au moins en euros constants pour tenir compte de l'inflation. C'est-à-dire que si l'inflation est

de 6 %, on augmentera le tarif de 6 % de façon à maintenir le coût du service en euros constants. De ce fait, on peut estimer que la perte nette causée par l'inflation sur le budget 2023 de la Ville, dans les conditions actuelles, devrait s'établir autour de 4 millions d'euros. 4 millions. Voilà à peu près notre évaluation d'aujourd'hui mais cela peut changer. Les tarifs du gaz ne sont pas encore vraiment fixés, on ne sait jamais. Ça peut être pire encore que cela.

Si, comme un certain nombre de communes avoisinantes et même de grandes communes qui sont citées dans Le Monde de ce soir, notre autofinancement récurrent ne dépassait pas quelques millions d'euros, si on était par exemple à 2 ou 3 millions d'euros d'autofinancement, ce qui est le cas de beaucoup de communes autour de nous, autour de la nôtre, la situation serait grave. Et elle est grave aujourd'hui pour beaucoup de communes parce qu'il n'y en a pas beaucoup qui ont la chance comme nous d'avoir un autofinancement de 13 millions. Beaucoup sont à un niveau de financement de 3 à 4 ou 5 millions et là c'est une perte... alors tout le monde n'a pas non plus 4 millions de pertes, beaucoup de communes vont avoir 1 ou 2 millions de pertes... mais pour elles c'est beaucoup et par conséquent elles sont condamnées effectivement soit à fermer des services publics, alors la ville de Strasbourg, je ne sais pas si à Strasbourg c'est normal de fermer un service public, mais dans les petites communes pauvres, ça peut se poser de fermer les services

publics les moins essentiels ou de voter des hausses d'impôts massives. Ça aussi, c'est une autre solution : fermer les services publics ou en tout cas réduire la durée d'ouverture des services publics ou voter des hausses d'impôts importantes.

Le niveau de notre autofinancement, que vous avez pour certains d'entre vous jugé excessif il y a quelques années mais enfin c'est oublié tout cela, nous permet de prendre heureusement ce problème avec une certaine sérénité, en tout cas avec plus de sérénité que nos voisins qui ont effectivement du mal à boucler leur budget.

Quelles seront donc les mesures que nous pourrions adopter pour réduire cette perte ? Là vous avez suggéré un certain nombre de possibilités et on peut lire dans la presse ce qu'ont fait les autres, qu'est-ce que nous, nous allons faire ? Alors d'abord, bien sûr, la sobriété énergétique qui est prônée par le Président de la République dans son discours du 14 juillet déjà et depuis, mais souvenez-vous, ce n'est pas pour cause d'inflation que le Président nous a recommandé la sobriété énergétique, mais c'est en raison de la pénurie de gaz et de la pénurie également d'électricité qui est attendue au plus fort de l'hiver. Le gaz, à cause de l'interruption des livraisons de gaz russe et puis ce qu'il se passe aujourd'hui dans les gazoducs sous la mer, n'inspire pas confiance dans l'avenir du gaz russe ; mais il y a eu aussi et surtout la fermeture pour travaux d'entretien d'un bon nombre de nos réacteurs nucléaires.

Ces fermetures se feront ressentir tout particulièrement à l'heure de pointes de consommation hivernale et donc on va grelotter de ce fait.

Alors la Ville d'Antony se doit de participer à l'effort demandé pour éviter les coupures de courant que RTE devra décider s'ils n'y arrivent pas, s'ils s'avèrent incapables de répondre à la demande d'électricité. A un moment donné, au moment de pointe hivernale, si RTE n'arrive pas, n'a pas la puissance nécessaire pour répondre à la demande, il devra couper. Et donc ça, il faudra l'éviter et nous sommes tous appelés à la sobriété énergétique pour réduire notre consommation, et nous le ferons. Nous le ferons, mais quoi ? Qu'est-ce que l'on va décider ? Dans le domaine de l'éclairage public par exemple, la Ville a déjà beaucoup fait dans le passé. Dans le passé. Tout cela est oublié, mais dans le passé, depuis déjà au moins 15 ans, la Ville a fortement réduit sa consommation. En 2008, il y a 14 ans, elle consommait 4,7 millions de kilowatts/heure pour l'éclairage public ; 4,7 millions. En 2021, la consommation n'était plus que 1,7 millions de kilowatts/heure, soit une baisse de 64 % en 13 ans. Pourquoi ? Comment on a fait ? Eh bien c'est simple : Par le nuancement des puissances d'éclairage, tout ceci on l'a déjà fait depuis 2008, on a baissé l'éclairage : quand la nuit s'avance, on baisse l'éclairage ; et également par le remplacement de l'éclairage classique par des Leds dans un certain nombre de rues. Alors on y va progressivement depuis des années. On a réduit de 64 %, c'est-à-dire de

près des deux tiers la consommation d'énergie pour l'éclairage public. Ce qui veut dire que l'on n'a plus grand-chose à faire. On n'a pas une facture très élevée en éclairage public aujourd'hui et par conséquent il n'y a plus beaucoup d'économies à faire, malheureusement si l'on peut dire. Nous pouvons aujourd'hui néanmoins baisser la puissance de l'éclairage, non pas à 20h30 comme c'est le cas aujourd'hui mais décider de baisser dès le départ, c'est-à-dire pour le moment vers 19 h mais bientôt à 17h, au plus fort de l'hiver, on sera un peu avant 17h, de baisser à 75 %. Aujourd'hui on est éclairés à 100 % de 17h jusqu'à 20h30, on peut décider de ramener l'éclairage pendant toute la période d'éclairage au plus fort à 75 %, ce qui fera gagner le quart de la dépense d'énergie. Et on peut aussi avancer l'heure de passage à 50 % qui aujourd'hui est à 22h, on peut l'avancer à 21h. Et ceci jusqu'à la fin de la nuit, et là on recommence. Donc on peut effectivement prendre ce type de décision, et à la fin de la nuit on revient à 75 % vers 5 h ou 6 h pour les dernières heures de la nuit où là, la vie reprend.

Donc cela, ça nous permettrait d'économiser 130.000 kilowatts. C'est 10 % en gros de la consommation actuelle, mais enfin ce n'est quand même pas énorme, ni en kilowatts et encore moins en euros. En euros, ça fait diviser par 7 ou même par 5 nos prix futurs, ça ne fait pas grand-chose en euros. On peut également économiser 30.000 kilowatts/heure en éteignant les deux panneaux à Antonypole, ça on va le

faire. Les deux panneaux qui annoncent le long de l'autoroute la zone d'Antony-pole. 30.000 kW, ce n'est pas mal et c'est facile à faire. On ne va pas renouveler cette année la patinoire de Noël, on va la remplacer par un Rollerparc qui lui ne consomme pas d'énergie puisque ce sont des rollers, ce n'est pas électrique, là on gagne 50.000 kW ; et puis on va anticiper la mise à l'arrêt hivernal des fontaines, au lieu de la faire fin novembre, on la fera fin octobre : on va gagner un mois. Et on peut également éteindre l'éclairage des abribus plus tôt lors de la fin du service plutôt que de le faire durer toute la nuit. Nous arrêterons vers 20h au lieu de les faire durer toute la nuit. Donc tout cela fera une économie au total d'environ 250.000 €, ce n'est pas énorme mais c'est mieux que rien. Et cela fera une économie budgétaire de 50.000 €, donc là aussi, budgétairement, 50.000 € par rapport aux 8 millions dont j'ai parlé, ce n'est pas grand-chose mais enfin on ne peut pas faire beaucoup plus.

En plus nous avons décidé de terminer dès 2023 le programme de remplacement de l'éclairage traditionnel par des Leds et donc on va cumuler un programme de plus de 2,5 M€ d'investissements pour pouvoir passer immédiatement tout le reste de l'éclairage aux Leds. Alors ça va prendre un peu de temps parce qu'il y a des travaux, c'est des milliers de luminaires à passer en Leds, c'est beaucoup de travaux, et donc ce sera progressif forcément mais progressif parce que les travaux prennent du temps et non pas parce qu'on n'a pas l'argent pour les payer. On les

paiera. Donc au plan budgétaire, l'économie nouvelle apportée serait d'environ là aussi 50.000 € pour les Leds.

J'exclus en revanche, et je tiens à le dire aujourd'hui, l'extinction totale de l'éclairage public. Je ne suis pas comme Mme Huard, j'exclus l'extinction totale de l'éclairage public au plus fort de la nuit ; il y a des villes voisines qui l'ont fait, moi je l'exclus, parce qu'il en va de la sécurité, parce que j'estime, à tort ou à raison, qu'il en va de la sécurité de nos habitants, on peut avoir des avis différents mais en tout cas moi, j'estime que l'éclairage public, on l'a décidé pour des raisons de sécurité il y a 200 ans, je maintiens qu'il y a un risque pour la sécurité si on éteint tout. Je pense qu'une des raisons qui ont fait inventer l'éclairage public il y a 200 ou 300 ans, c'est justement l'insécurité. À l'époque, il y avait une insécurité certaine dans les villes de France et d'ailleurs.

A supposer que l'on éteigne tous les feux, c'est-à-dire que l'on supprime tout l'éclairage public tout simplement, on économiserait combien ? Alors au tarif actuel : 276.000 €, parce que le gros du travail a déjà été fait avec les Leds, 276.000 €, et moins encore le jour où l'on aura remplacé toutes les ampoules par des Leds, ce sera encore moins cher sauf si les tarifs de l'électricité prennent un envol mais ça... En tout cas l'économie sera en nombre de kilowatts très faible vu qu'on consomme très peu aujourd'hui grâce aux Leds.

Alors il n'y a pas que l'éclairage, il y a aussi le chauffage des

bâtiments. Dans ce domaine la Ville a réalisé également d'importantes économies dans le passé, moins que dans l'éclairage mais quand même d'importantes économies en remplaçant les chaudières et les menuiseries extérieures. Pour l'ensemble des bâtiments la consommation est passée de 14,3 millions de kilowatts/heure en 2008 à 11,3 en 2021, donc une baisse de 21 % de la consommation d'énergie de chauffage. Nous savons qu'une baisse de 1 degré apporte une économie de 7 %. C'est le chiffre habituel. Abaisser de 1 degré la température dans tous les bâtiments apporterait donc une économie de 800.000 k/W à périmètre constant. Mais je vous interroge : peut-on réduire la température des crèches ? Peut-on réduire vraiment celle des écoles ? C'est une question qui se pose et je n'ai pas la réponse aujourd'hui. »

Mme ASCHEHOUG : Ce n'était pas ce que l'on suggérait, on disait hors établissements scolaires.

M. le Maire : Non, je veux bien vous croire mais je dis cela si d'autres ici ont d'autres opinions, je ne sais pas.

« En tout cas pour ma part j'exclus pour le moment les crèches et les écoles ; et si on se limite aux bâtiments hors crèches et hors écoles, l'économie à réaliser c'est la moitié à peu près ; la consommation des crèches et des écoles, c'est la moitié de la consommation totale des bâtiments de la ville, et donc l'économie réalisée se limiterait à 420.000 Kw/h, soit en euros 110.000 € d'économies si l'on baisse la

température de 1 degré, plus dans les bâtiments sportifs quand même ; dans les bâtiments autres que sportifs 1 degré, et dans les bâtiments sportifs 3 degrés, on serait à 15° dans les gymnases, pas à 12 comme à Strasbourg mais à 15, on est un peu frileux à Antony, on n'est pas comme à Strasbourg, donc à 15°.

Nous travaillons par ailleurs, dans la perspective du respect des engagements de l'accord de Paris de 2015, à la mise en œuvre du décret tertiaire qui dans toutes nos écoles autres que celles qui ont été reconstruites comme Dunoyer de Segonzac ou qui seront reconstruites dans les prochaines années comme Anatole France et Les Rabats, notre objectif est de réduire à terme la consommation d'énergie de 50 % par rapport à 2010, on a déjà fait 21, mais c'est une perspective à long terme et aucune économie n'est attendue en 2023. C'est une affaire qu'on fera mais en 2023, les travaux, même si on les commence, ne rapporteront encore aucune économie d'énergie.

Notre effort de sobriété énergétique devrait donc nous permettre de réaliser dès 2023 une économie de 250.000 kW/h d'électricité et de 420.000 kW/h de chauffage ; et en 2024 de 300.000 kW/h d'électricité supplémentaire avec l'installation des derniers Leds. Ce sera notre participation à l'effort collectif de sobriété en vue d'éviter des coupures de courant, en tout cas en 2023, en 2024 je ne sais pas où l'on en sera de ce côté-là. Mais au plan budgétaire, les économies à attendre seront très

limitées, de l'ordre de 120.000 € pour l'électricité et de 110.000 € pour le chauffage, donc de 250.000 € d'économies, c'est mieux que rien mais sur 4 millions de pertes globales, ce n'est quand même pas grand-chose. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux.

Malgré la baisse attendue de notre autofinancement, j'exclus donc, je l'ai laissé entendre tout à l'heure mais je le confirme, à ce stade la hausse des impôts, c'est-à-dire de la taxe foncière puisque maintenant il n'y a plus que cela. Depuis 1998, cela fait 25 ans, nous n'avons augmenté nos impôts qu'une seule fois en 2009 et de 3 % ; en 2009 parce que c'était la crise financière à l'époque et on ne savait pas où l'on allait à l'époque. Augmenter les impôts, ce n'est pas dans notre ADN. Je ne pourrais m'y résoudre que si notre situation était vraiment grave, ce ne sera pas le cas, la nôtre, je ne sais pas pour les autres villes qui ont des problèmes mais pour nous en tout cas, pour moi, la situation n'est pas suffisamment grave pour qu'on le fasse. La perte de 4 millions d'euros en 2023 nous conduira à emprunter 4 millions d'euros de plus pour financer nos investissements. Eh bien nous emprunterons 4 millions de plus, ce n'est pas dramatique à ce stade. Et ce ne sera pas non plus un problème vu le niveau de notre endettement aujourd'hui et la qualité de notre signature qui est appréciée par les banques. Et nous ne retarderons pas la réalisation de nos investissements comme vous l'avez suggéré. Non, on maintiendra le rythme de nos investissements et au contraire, on fera

le maximum pour les empêcher de prendre du retard parce que les investissements prennent du retard tout seuls, ce n'est pas besoin qu'on les retarde, ils se retardent tout seuls les investissements, et d'ailleurs on le remarque puisque lorsqu'on examine le compte administratif M. Mongardien, vous nous faites remarquer qu'on n'a pas réalisé les investissements prévus, c'est vrai mais personne ne les réalise vraiment, et moi aussi je nous reproche de ne pas les réaliser. Ils prennent du retard. Mais on fera le maximum pour ne pas prendre de retard. On en prendra quand même mais en tout cas on se battra pour ne pas en prendre. Toutefois, nous n'excluons pas de demander à l'État de compenser au moins partiellement la perte budgétaire que nous cause l'inflation. Il l'a fait en août dernier dans la Loi de Finances rectificative pour 30.000 communes, mais pas pour la nôtre parce qu'effectivement on n'est pas dans les petites communes et en plus on n'est pas les plus malheureux sur le plan de nos résultats. Mais pour 2023, la perte effectivement sera beaucoup plus lourde que celle de 2022 qui a été considérée et prise en considération par la Loi de Finances rectificative de 2022, la perte sera beaucoup plus lourde pour tout le monde et nous allons donc demander à l'Etat de nous la compenser puisqu'il y est au moins en partie le responsable, en raison de sa gestion de nos centrales nucléaires. N'est-ce pas Monsieur Mongardien ? Il serait légitime qu'il prenne en charge au moins partiellement le préjudice que nous avons

subi, que nous subissons, et que nous allons subir, et qu'il indemnise les victimes de son incurie. En tout cas j'espère que nos députés nous soutiendront. Et vous aussi. Voilà ma réponse à la question fort judicieuse que vous avez posée. »

Mme DESBOIS : Merci pour les précisions.

M. le Maire : Et maintenant je passe à la question suivante qui est la question posée par le groupe Antony Ensemble, Monsieur Hobeika :

« Monsieur le Maire, il semblerait que les travaux d'une rampe d'accès à double sens pour le parking du centre-ville depuis l'avenue de la Division Leclerc soit imminent. Lors de la réunion publique de présentation de la future place du marché, Mme Précetti (qui est mise en cause) s'exprimait ainsi (je ne m'en souviens pas de cette citation mais bon...) s'exprimait ainsi concernant l'accessibilité du parking : « la majorité des véhicules entre par la rue Gabriel Péri (ce n'est pas faux), par conséquent la fermeture par l'entrée Mounié ne posera pas de soucis, nous sommes tout à fait rassurés, il suffira de modifier le fonctionnement des feux et le plan de circulation. Pourquoi une nouvelle rampe serait-elle donc nécessaire ? Ayons l'honnêteté d'admettre que cette réflexion était étonnante compte tenu d'un rapport d'étude contradictoire corroboré par chaque Antonien qui aura eu depuis le désir de constater vos erreurs et de subir les difficultés de circulation de la rue Mounié, de la rue Gabriel Péri mais aussi les rues environnantes compte

tenu du report de circulation. Une rampe à double accès impliquant une entrée et une sortie rend déjà perplexe, doit-on comprendre que ce sera pour tout véhicule venant de Massy comme venant de Paris ? Cela impliquerait des travaux importants et coûteux de la RN 920 divisant la rue Leclerc déjà étroite et embouteillée dans cette partie de la ville sans oublier l'aspect sécurité. Enfin comment comptez-vous gérer la fréquentation importante de ce passage trottoir pour ses commerces environnants ? Positionnez-vous les marchands dits « volants » et animant notre marché et comment organiserez-vous la circulation des camions des commerçants du marché ?

Fort de ces constats, et devant tant d'interrogations sur un tel projet d'envergure et d'avenir, nous supposons que vous avez diligenté une évaluation environnementale autrement dénommée « étude d'impact ». Il s'agit de l'évaluation de l'impact des travaux des ouvrages susceptibles d'incidences sur l'environnement et la santé humaine, elle permet d'englober la consultation du public et la mise en œuvre de documents plans schémas globaux dans des domaines aussi variés que les transports, la circulation des piétons, l'aménagement du territoire et la commercialité.

Ce projet n'étant pas suffisamment impactant pour l'avenir de notre centre-ville et son dynamisme, nous sollicitons de nouveau de votre part de la transparence et de la concertation. Par conséquent nous souhaitons

que vous diffusiez le rapport d'impact environnemental vous ayant accompagné dans le processus de décision en amont de la réalisation, que vous fassiez avant tout démarrage de travaux une présentation publique en 3D du projet afin que chaque Antonien puisse visualiser l'avenir de cette place et en apprécier les conséquences, positives ou négatives, entre les travaux d'aménagement de celle-ci à hauteur de 53.000 € il y a moins d'un an, le coût de plusieurs centaines de millions d'euros pour cet ouvrage et l'impact sur le quotidien des Antoniens, il est très raisonnable pour la Ville d'investir dans l'avenir des nouvelles technologies pour permettre aux Antoniens de visualiser l'avenir sur leur environnement. »

Ma réponse sera plus courte que sur la question précédente :

« Le projet que vous semblez découvrir, mes chers collègues, avec la création d'une entrée et d'une sortie du parking du centre-ville sur la RD 920, au niveau du passage piéton de la sortie du marché, a été décidé par la Ville en 2017 et accepté par le conseil départemental en 2020. Il y a deux ans. Il vise à améliorer la visibilité et l'accessibilité du parking centre-ville et ainsi de contribuer à l'apaisement de la circulation dans ce secteur particulièrement encombré. Les études de circulation que la Ville a réalisées montre que ce nouvel accès impactait 50 % des entrées du parking et soulageait en particulier le secteur constitué par les rues Anjalvin, Madeleine et Jean-Jaurès très utilisées aujourd'hui par les

voitures en provenance du Sud, le secteur Providence Velpeau utilisé par les véhicules venant du Nord, et surtout l'avenue Gabriel Péri et sa sortie sur la RD 920. Cette circulation va être allégée sur toutes ces rues. Il contribuera également à un meilleur remplissage du parking qui, en-dehors des pointes du jeudi matin et du dimanche matin, est loin d'être plein. Il peut accepter en effet une hausse de sa fréquentation de plus de 30 %. Il a des capacités sous-employées en dehors des deux heures de pointe.

Le coût de ce projet, en dehors des travaux de mise aux normes du parking qui devraient être réalisés indépendamment s'élèvera à 1,6 M€. Il sera compensé en grande partie par les recettes apportées par la hausse de la fréquentation qu'il favorisera. Vous semblez effrayés par les risques que ces entrée et sortie apporterait sur sa circulation, je vous rappelle que seulement sur Antony, 66 rues donnent sur la RD 920, 41 à l'est et 25 à l'ouest, et que nombre d'entre elles ne sont pas protégées par un feu alors que cette sortie le sera. Sans compter des dizaines de sorties et d'entrées de parkings privés. Au contraire, cette sortie du marché était jusqu'à présent très dangereuse et très redoutée par les nombreux piétons qui l'utilisaient, je recevais souvent des lettres d'habitants qui s'en plaignaient, et elle sera désormais bien protégée par le feu que le Département vient d'installer.

Par ailleurs, d'ores et déjà, le carrefour à feux créé par le Conseil

Départemental a tenu compte de l'emplacement de la rampe. En outre, en face du parking, avec la création d'une voie de tourne à gauche qui bénéficiera d'un temps de feu dédié pour les véhicules venant du sud, il n'y aura aucun problème. Quant aux véhicules sortant du parking, ils ne pourront que tourner à droite en direction de Massy, ceux qui se dirigeront vers le nord emprunteront la sortie Gabriel Péri, cela va de soi.

Enfin une nouvelle rampe réduira quelque peu le nombre de « volants » du marché, c'est vrai, moins de 10 sur 110, c'est-à-dire 10 % mais la Direction du Développement Economique fera tous ses efforts pour leur trouver un autre emplacement sur le site. Ce ne sera pas du tout le drame que vous déplorez pour le commerce antonien.

Vous le voyez donc, chers collègues, il n'y a pas lieu de s'alarmer, cette entrée-sortie nouvelle sur la RD 920 va contribuer à fluidifier la circulation dans le centre-ville et améliorera son accessibilité en favorisant le stationnement, ce qui est un des éléments majeurs de notre activité commerciale. »

Voilà ma réponse à la question écrite du Groupe Antony Ensemble. Et à présent, nous passons à l'ordre du jour.

- COMMUNICATION DU RAPPORT PRESENTANT LES ACTIONS ENTREPRISES POUR FAIRE SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS –

M. le Maire : Ce rapport a été présenté en Commission des Finances. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Mme HUARD : Oui, ce n'est pas une question mais c'est une intervention parce qu'on a effectivement des explications assez détaillées sur les opérations qui ont été faites et on prend acte de ces réponses aux recommandations qui ont été formulées dans ce rapport. Cependant, sur un certain nombre de points et au nom je pense des élus Antony Terre Citoyenne nous souhaitons nous positionner et notamment concernant l'augmentation du temps de travail des agents, qui a été décidée en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique de 2019, nous souhaitons réaffirmer notre opposition à la remise en cause d'un acquis en matière de réduction du temps de travail dont bénéficiaient les agents territoriaux, d'autant que la Ville n'a pris en compte que très peu de sujétions de services pour en atténuer les faits, chose dont elle avait la possibilité.

Et je tiens à saluer ici les actions des villes de gauche qui ont tenté au nom de l'autonomie de gestion des collectivités à s'opposer à une orientation du gouvernement actuel qui vise d'ailleurs à augmenter la durée de travail pour tous, que ce soit par le décalage de l'âge de la retraite ou d'autres solutions, en allant ainsi au rebours du progrès social qui est la réduction du temps de travail.

En ce qui concerne la révision des actifs, la Ville a procédé à un

travail sur la base d'un inventaire exhaustif des immobilisations. On note avec satisfaction que plus rien ne s'oppose à la communication de l'état de ces actifs, notamment celui du patrimoine foncier et immobilier de la Ville comme vous vous y êtes à nouveau engagé lors de la Commission Finances ; et pour éviter du travail aux services, si nécessaire nous nous chargerons même de traiter un document brut comme vous nous avez proposé de l'envoyer. Et en parallèle nous espérons également que la Ville prendra en compte certaines remarques du rapport qui n'avaient pas fait l'objet d'observations formelles, en particulier celle de présenter un plan pluriannuel d'investissements compte tenu des ambitions annoncées par la Ville en termes d'investissements, que ce soit pour la rénovation des bâtiments publics, les projets de construction d'équipements publics comme la médiathèque, et récemment encore la renaturation du Parc Heller.

Une autre recommandation du rapport était de réaliser des évaluations de la politique de vidéoprotection en termes de réduction de la délinquance en regard des coûts qui ont été investis et le rapport indiquait que la Ville en avait les moyens, donc nous attendons également ces évaluations.

Enfin, concernant les effectifs, le rapport recommandait de toiletter le tableau des emplois dont le taux de couverture était anormalement bas ; c'est un effort qui a été fait en 2021 avec la suppression de 123

emplois budgétaires obsolètes, mais à notre connaissance un effort pas poursuivi.

Et enfin concernant le recrutement des agents, notamment de catégorie A, le rapport recommandait de veiller à respecter les délais de déclaration de vacances d'emplois afin de faciliter le recrutement de fonctionnaires et non de contractuels, et c'est une préoccupation que nous soutenons effectivement. Merci.

M. le Maire : Qui souhaite reprendre la parole ? Personne d'autre ?
Comme un rapport ne se vote pas, je prends acte que le rapport a été présenté et donc nous passons au point suivant.

I - FINANCES

1 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA COOPERATIVE HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT POUR UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE 43 LOGEMENTS SOCIAUX DESTINES A LA LOCATION-ACCESSION AU 6 RUE ROBERT SCHERRER A ANTONY ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS CORRESPONDANTE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : C'est un rapport assez classique puisque la Ville apporte son soutien aux bailleurs sociaux en garantissant les emprunts,

et à ce titre on va garantir un emprunt de 7 millions auprès de la Banque Postale qui a été lancé par la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat pour un programme de construction de 43 logements situés rue Robert Scherrer et donc il est demandé au conseil municipal d'accorder à la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat sa garantie pour cet emprunt.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ?

Mme DESBOIS : Sur cette opération on ne peut qu'aller dans ce sens et saluer de nos vœux ce qui a été fait puisqu'on ne cesse de promouvoir le développement de l'accession sociale à la propriété sur la commune comme étant une passerelle de parcours résidentiel potentiel pour les locataires issus du parc social. Donc c'est une très bonne chose.

Peut-être une piste sur ce point-là : au-delà du volume de programmes proposés en accession sociale ou même en bail solidaire, on pourrait aussi avoir tout intérêt à rechercher la mixité dans les programmes. C'est-à-dire que là, je crois que le programme comporte uniquement des logements en accession sociale, et encore une fois une quarantaine de logements c'est conséquent, mais on va concentrer le même type d'habitants. Donc on pourrait imaginer, comme ça se fait, je le sais, sur la commune de Fresnes pour y avoir vécu, des programmes qui mixent en fait des logements en accession sociale et d'autres en accession classique pour avoir davantage de mixité. Cela pourrait être un

objectif de progression au-delà de se mettre une ambition plus importante en termes de nombre de logements.

M. le Maire : Vous savez que le PLU prévoit déjà depuis deux ans que tous les projets de plus de 30 logements, de plus de 2.000 m², doivent comporter 30 % de logements sociaux. Ce ne sont pas des accessions, c'est du logement social pur...

Mme DESBOIS : C'est différent.

M. le Maire : Oui, c'est différent mais la mixité existe déjà.

Mme DESBOIS : Cela je le sais, mais c'est différent, le logement social c'est du locatif, l'accession sociale pour que les Antoniens qui nous écoutent comprennent, c'est la capacité d'accéder à la propriété par un dispositif autre que le dispositif de droit commun.

M. le Maire : Oui, bien sûr.

Mme DESBOIS : Simplement c'est différent. J'ai bien en tête ce qui a été mis en place sur les 30 % de logements sociaux, mais l'accession sociale c'est différent.

M. le Maire : D'accord. J'ai bien compris la question mais je voulais quand même rappeler que la mixité, on la fait déjà, d'une autre manière que ce que vous préconisez bien sûr, mais on la fait déjà. D'autres interventions ?

Mme ASCHEHOUG : Juste pour dire que nous aussi on est sensibles à la mixité et qu'on aimerait bien qu'elle se fasse un peu plus

dans d'autres quartiers qu'au Noyer Doré. Mais à part cela, on se demandait combien d'agents communaux étaient logés dans les logements réservés par la Ville parce qu'à l'annexe de cette convention il y avait une réservation de logements, et on se disait que peut-être cela pouvait régler les problèmes de recrutements que vous avez si vous réserviez des logements pour les agents territoriaux.

M. le Maire : On ne peut pas donner de priorité aux agents communaux par rapport aux autres. Vous le savez. On ne peut pas prioriser les Antoniens, on ne peut pas non plus prioriser les agents communaux. C'est la loi. Donc il y a effectivement des agents communaux qui sont logés par la Ville, mais il n'y a pas des pourcentages excessifs parce que c'est interdit par la loi.

M. MAUGER : Alors en lisant d'anciens documents, plutôt en lien avec la dernière délibération de ce conseil de ce soir, je me demande s'il y a un lien entre les actions menées par Hauts-de-Bièvre Habitat dans le cadre de l'abattement de 30 % de la taxe foncière car le programme d'action pour 2021 et 2022 évoquait la construction d'immeubles PSLA, c'est-à-dire en Prêt Social Location Accession, et je suppose que c'est cet immeuble dont on parle ce soir qui est réalisé.

M. le Maire : Très certainement.

M. MAUGER : Voilà, est-ce que c'est bien le cas, et de quelle façon est-ce que cet abattement a participé à ce projet ?

M. le Maire : Je l'ignore.

M. MAUGER : C'était l'avenant de fin 2020.

M. le Maire : Vous pourrez poser la question au président de Hauts-de-Bièvre Habitat, en tout cas moi je n'ai pas la réponse.

M. MAUGER : Il me semble qu'il n'est pas là ce soir, d'ailleurs je le regrette vraiment parce qu'on aurait besoin de lui pour la dernière délibération. J'espère qu'il va arriver d'ici là.

M. le Maire : Ah non, il ne sera pas là.

M. BEN ABDALLAH : Ecoutez, on va creuser ce sujet mais a priori, dans la convention... Alors je ne sais pas si vous l'avez eue dans le dossier mais on vous la fera parvenir. Ne serait-ce que pour regarder. Vous verrez, il y a des axes qui sont proposés d'utilisation de cet abattement et je ne me souviens pas de mémoire, j'ai quelques notes, je peux quand même les regarder mais il ne me semble pas qu'il y ait de rapport avec les constructions de cette nature parce que les axes que l'on a, si je peux me permettre, c'est plutôt de la formation de personnel, de l'entretien, de la gestion de déchets, de la tranquillité résidentielle, de l'animation du lien social ... donc des petits travaux d'amélioration. Je ne pense pas qu'il y ait un lien direct. Mais on va creuser ce sujet, on va vous revenir sur ce point. Vraiment, je ne pense pas qu'il y ait un lien avec l'abattement...

Mme DESBOIS : Si je peux me permettre, lors de la commission de contrôle et d'évaluation qui touchait au logement social, il a bien été développé les postes qui font l'objet effectivement du fléchage de l'exonération de la taxe foncière, donc la TFPB, et ces 280.000 € visiblement c'était des postes liés au vivre ensemble sur le quartier, effectivement le fait d'abonder dans certaines associations sur le quartier nous a été présenté, ce qui est très difficile en termes de traçabilité à vérifier, c'est du sur-entretien, de la sur-maintenance dans les bâtiments, il n'a pas du tout été évoqué, je pense que les montants ne le permettent pas, d'investissements sur ce programme-là en particulier.

M. AÏT-OUARAZ : Oui, en fait il n'y a aucun lien entre ces deux projets, ce sont deux dispositifs totalement distincts entre ce projet PSLA et la partie TFPB. Monsieur Mauger, vous faites peut-être allusion à la convention de sortie du dispositif ANRU où là, effectivement, ce dispositif a fait état de ce projet et d'autres projets comme la rénovation des Tours Scherrer. Mais c'est bien deux dispositifs complètement distincts.

M. MAUGER : Ce que j'ai sous les yeux, c'est l'avenant à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB qui est passé en Conseil de Territoire le 16 décembre 2020, et dans ses pages 5 et 6 il est question de la construction de l'immeuble PSLA indiquant « le rez-de-chaussée pourra être dédié à des locaux d'activité » ; et plus haut « parmi le diagnostic territorial qui est établi il y aura un certain nombre d'items :

propreté et éco propreté, circulation PMR et des personnes avec poussette... » ; et le quatrième point c'est : « mener à bien le projet de prêt social location accession ». Cela apparaissait dans ce document.

M. le Maire : Combien de milliers d'euros donnent-ils ?

M. MAUGER : Il n'y a pas de chiffrage.

M. le Maire : Voyez ! Il n'y a pas de chiffrage. Alors on peut dire n'importe quoi ! Il n'y a pas de chiffrage.

M. MAUGER : Non mais cette thématique-là apparaît bien dans l'avenant au contrat.

M. le Maire : Mais ce n'est pas affecté !

M. MAUGER : Non mais ceci apparaît bien dans l'avenant...

M. le Maire : S'ils avaient affecté une part de cet abattement au PSLA, là ça pourrait poser un problème, mais ce n'est pas le cas. Vous voyez bien.

M. MAUGER : C'est ce que vous avez signé.

M. le Maire : Moi j'ai signé quelque chose ?

M. MAUGER : Oui, c'est l'avenant au contrat pour l'utilisation de l'abattement. La Ville est signataire.

M. le Maire : On parle de l'utilisation de l'abattement. C'est 280.000 €. Dites-moi combien de ces 280.000 € ont été affectés à cela ?

M. MAUGER : Le document ne l'indique pas, c'est justement ma question.

M. le Maire : D'accord. On parle dans le vide.

Nous passons maintenant au vote. Il n'y a que 48 votants puisque Madame Sall n'a pas donné de pouvoir.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, soit 48 votants.)

2- MODALITES D'APPLICATION DES MISES A DISPOSITION DE LOGEMENTS POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE - MODIFICATIF

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit des modalités d'application des mises à disposition de logements pour nécessités de service. Vous l'avez vu dans le document, cela concerne essentiellement les écoles avec trois autres bâtiments, et il s'agit donc d'une part d'actualiser la liste des logements concernés, ça ce n'est pas trop difficile, ce qui est un peu plus délicat, c'est de définir les règles de répartition des charges correspondantes que l'on va essayer évidemment de faire. Et c'est ce que nous demande et vous l'avez compris, je pense, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes puisque ce rapport numéro 2 fait aussi suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Donc il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération correspondante. Merci.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Je crois que cela a été dit en commission mais c'est juste pour avoir confirmation : le salaire des gardiens étant ce qu'il est, est-ce qu'ils seront compensés de cette dépense de charge ?

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : D'accord.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3 - RECOUVREMENT DE FRAIS ENGAGES PAR LA VILLE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE D'EXECUTION D'OFFICE

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

M. NEHME : Il s'agit de solliciter le recouvrement de la seconde phase de travaux qui s'élève à un montant de 36.693 € qui ont été réalisés après la première phase réalisée en décembre 2021 pour sécuriser un pavillon qui est au 38 rue Pierre Vermeir à Antony. Il y a une question qui a été posée en commission sur ce mode de recouvrement : La personne, la propriétaire de ce pavillon-là n'est pas en capacité financière solvable, elle est en difficultés, et les services n'ont pas justement émis un titre de recette en 2021 pour ne pas aggraver sa situation financière. Donc là, ils vont la contacter, maintenant que les

travaux sont finis, ils vont essayer de mettre en place avec elle un plan de remboursement de ces travaux-là.

Mme ASCHEHOUG : Une petite question : c'est la deuxième tranche de travaux que la Ville doit se faire rembourser, les presque 30.000 € de la première tranche ont-ils été recouverts ?

M. NEHME : Je viens de le préciser. On n'a pas mis en recouvrement la première tranche pour ne pas la mettre en difficultés, cette dame-là. Donc on essaie, le montant total est de 66.000 € à peu près et les services financiers vont la rencontrer et essayer de mettre en place un plan de recouvrement qui ne nuirait pas à sa situation.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

4 - REGULARISATION FONCIERE : ACQUISITION DE VOIRIE ET ESPACES VERTS APPARTENANT A RATP HABITAT

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Le quartier des Oiseaux, c'est dans le quartier des Rabats, il s'agit de la rue des Alouettes et de l'impasse des Hirondelles, la rue des Chardonnerets, la rue des Pinsons, et la rue des Canaris. Ces rues en fait appartiennent à RATP Habitat. Cette délibération comme celles qui vont suivre d'ailleurs nous plonge un peu

dans l'histoire de la construction de la ville, à cette époque-là, la RATP possédait ce quartier et possède encore les rues. La Ville entretient cet espace public depuis maintenant de nombreuses années, elle les a d'ailleurs transformées, ces rues, certaines de ces rues sont transformées en zones de rencontre et très joliment d'ailleurs aménagées, et leur acquisition constitue une régularisation foncière.

Il est donc demandé au conseil d'approuver cette acquisition. Il s'agit d'une petite parcelle rue des Rabats de 50 m² où il y a un transformateur Enedis, et puis une emprise d'une superficie de 8.478 m² à prélever donc sur la parcelle 314, qui correspond aux voies que je viens de citer.

Cette acquisition est au prix de 1 € et il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à l'acquisition de cette parcelle et tous les actes y afférents.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5 - APPROBATION DE LA MISE EN CONCORDANCE DES ANCIENS CAHIERS DES CHARGES DES LOTISSEMENTS BEAUSEJOUR, LE PANORAMA ET SOLEIL LEVANT AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : C'est l'approbation de mise en concordance d'anciens cahiers des charges de lotissements, et là il s'agit des lotissements Beauséjour, le Panorama et Soleil Levant, avec le Plan Local d'Urbanisme. Donc effectivement, la commune d'Antony est confrontée à la présence sur son territoire de nombreux lotissements qui ont encore des cahiers des charges approuvés ou non, et qui peuvent conduire à des situations juridiques fragiles pour les pétitionnaires, ce qui est le cas pour ceux que l'on vient de citer.

L'autorisation d'urbanisme peut être délivrée conformément au Plan Local d'Urbanisme quand il a été délivré, malgré tout un coloti dans ces secteurs peut saisir le juge civil pour une action qui vise à mettre en conformité la construction autorisée avec les clauses du cahier des charges. C'est une action qui peut aboutir jusqu'à la démolition de la construction sans que le coloti ait à démontrer l'existence d'un préjudice, et ce pendant un délai de 30 ans.

C'est pour permettre donc l'accomplissement des objectifs de notre PLU et éviter cette insécurité juridique envers les pétitionnaires du permis de construire qu'il est apparu opportun de mettre en œuvre cette procédure de mise en concordance.

Par ailleurs cette mise en concordance permet bien sûr également d'être en cohérence avec le Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui constitue le projet urbain de notre Ville et qui définit les

orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune. Cela passe entre autres par la préservation du caractère résidentiel et pavillonnaire d'Antony tout en poursuivant la rénovation et le renouvellement du bâti le long de la RD 920.

Cette procédure a débuté par un arrêté le 16 mai 2022, Monsieur le Maire a donc décidé d'engager cette procédure de mise en concordance, il y a eu une enquête publique qui s'est déroulée du 20 juin au 22 juillet 2022, donc un certain nombre d'Antoniens sont venus rencontrer le commissaire enquêteur, il n'y a eu aucune contribution dans cette enquête publique. Le commissaire enquêteur désigné a émis un avis favorable sans réserves à cette mise en concordance. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette mise en concordance de ces anciens cahiers des charges avec le Plan Local d'Urbanisme. Merci.

M. MAUGER : Sur le fond, nous comprenons tout à fait le besoin de mise en conformité mais nous notons que certaines dispositions de ces cahiers des charges pourraient inspirer la future modification du PLU, par exemple en instaurant une bande de recul le long de la RD 920 pour empêcher que les constructions se fassent au ras du trottoir. Et par ailleurs ma collègue Sylviane Aschehoug se déportera pour la 5. 01.

M. le Maire : Oui d'accord, effectivement.

Mme PRECETTI : Oui, effectivement, Beauséjour je vois où c'est, Soleil Levant, Panorama, aussi. Personne n'habite dans ces constructions-là ?

M. le Maire : Personne n'habite dans ces constructions-là ? En tout cas s'il s'avère que quelqu'un habite dans ces constructions, on le retirera du vote. Ce n'est pas la peine de mettre en difficultés. Je ne pense pas qu'il y ait un problème mais malgré tout il vaut mieux éviter. Donc il y a trois votes.

Un vote pour Beauséjour

Le deuxième vote pour Le Panorama

Et le troisième vote pour Soleil-Levant.

Madame Aschehoug ne vote pas pour Beauséjour, mais peut-être qu'elle vote pour les autres.

- pour Beauséjour : (Vote à main levée : délibération adoptée par 47 Voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote : Mme ASCHEHOUG.)

- pour Le Panorama : (Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- pour le Soleil Levant : (Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

Mme PRECETTI : Juste j'ai oublié une petite précision mais qui est importante : cette procédure en fait a voulu véritablement informer tous

les colotis et donc tous les colotis ont reçu un courrier pour être vraiment informés de cette démarche.

6 - TRANSFERT D'OFFICE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DE LA RUE DE LA GARONNE

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : C'est le transfert d'office et le classement dans le domaine public de la rue de la Garonne. C'est une procédure qui a débuté le 22 septembre 2016, une procédure de classement de certaines voiries. Là il s'agit de plusieurs voiries dans la démarche mais celle-ci concerne la rue de la Garonne. C'est une rue qui donne dans la rue de la Caspienne, c'est au le Noyer Doré tout près des Baconnets.

A l'époque il y avait eu aussi une enquête publique, pour ce qui concerne la rue de la Garonne, tous les riverains, il y en a 15, ils ne sont pas très nombreux, étaient tous d'accord pour que cette rue soit transférée dans le domaine public. Ils ont été resollicités en 2022 parce qu'entre 2017 et 2022 on a voulu s'assurer qu'ils n'avaient pas changé d'avis, ils sont toujours d'accord pour le transfert, il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce transfert de la rue de la Garonne dans le domaine public.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE V 209 D'UNE SURFACE DE 32,83 M² SISE 16 RUE EMILE GLAY APPARTENANT A MADAME SIMOES ET MONSIEUR JEUDY

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Deux alignements vont suivre, vous le savez maintenant, on passe ce type de délibération régulièrement, quasiment à tous les conseils municipaux, c'est de la régularisation qui se fait progressivement en fait dans la ville. Là il s'agit d'approuver cette acquisition au prix de 2.000 €.

M. le Maire : Il n'y a pas de questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8 - ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DES PARCELLES CJ N°289 ET N°303 D'UNE SURFACE TOTALE DE 8 M² SISES 103 RUE DES RABATS APPARTENANT A LA SNC MARIGNAN

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Toujours un alignement, il s'agit de deux parcelles d'une surface totale de 8 m², on est rue des Rabats, ces parcelles appartiennent à la SNC Marignan, et donc il est demandé également au conseil municipal de bien vouloir en approuver l'acquisition au prix de 480 €.

M. le Maire : Il n'y a pas de questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III - TRAVAUX – CONTRATS

9 - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PASSEE AVEC LA SOCIETE BIROTA SAS DEVENUE FIFTEEN POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION SUR VOIRIE D'INFRASTRUCTURES DE VELOS ELECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE DE REFERENCE ZOOV SUR LA COMMUNE D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Là on passe sur un tout autre sujet, on passe sur un avenant à une convention que l'on a déjà passée avec la société Zoov pour la mise à disposition d'un dispositif, d'un service de vélos partagés, les vélos Zoov que vous avez peut-être déjà vus sur la Ville, ils

étaient et ils sont toujours en bleu pour certains, et maintenant il y en a également des blancs.

Alors pourquoi cet avenant ? Pour deux raisons : parce que la société qui exploite les Zoov et qui s'appelait Birota a été absorbée par la société Smoove, Smoovengo c'est les Vélib' de Paris que vous connaissez, et cette fusion/absorption a entraîné un changement de dénomination, la société s'appelle maintenant Fifteen. Donc la convention est transférée à la société Fifteen, dans le même cadre que celle qui était à Birota.

Et le deuxième point, c'est que dans la convention que nous avons signée au départ, il était précisé les stations que l'on souhaitait avoir puisque le système peut également fonctionner en ce que l'on appelle un semi-free floating, on peut avoir des stations qui imposent de ramener les vélos à ces stations et il se trouve que celles qui avaient été choisies n'ont pas été nécessairement tout à fait pertinentes, c'est tout l'objet d'ailleurs de cette convention qui est une convention expérimentale ou d'expérimentation plus exactement, donc c'est en cela que c'est intéressant de pouvoir la faire évoluer.

Donc celle de RER Centre d'Antony passe de Velpeau à la place du Tribunal, celle qui était prévue à l'hôtel de ville d'Antony, en fait il y a toujours des vélos qui viennent mais la station elle-même a plus de pertinence et on l'a vu cet été aux Baconnets où elle a rendu service

énormément dans le moment où le RER B ne fonctionnait pas, et continue en fait à rendre service.

En plus cette expérience a permis de voir que ces vélos rendent un service important à ce secteur de la ville. Donc c'est plutôt une information intéressante.

Et puis la troisième ne change pas de place, c'est celle qui est à Fontaine Michalon.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter cet avenant numéro 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre expérimental au profit de la société Fifteen. Merci.

Mme CHABOT : Nous avons eu des explications en commission Urbanisme, c'est bien, nous avons noté avec intérêt le fait que l'expérimentation permet d'apprendre, permet de faire évoluer le service et effectivement a mis l'accent sur l'intérêt de la gare des Baconnets qui avait été dans un premier temps un peu mise à l'écart. On pense qu'il pourrait être intéressant de requalifier cette gare des Baconnets qui n'est quand même pas très riante pour en faire un pôle d'échanges multimodal ; c'est une zone du sud de la ville qui est importante. On a vu au moment de la fermeture de la ligne B du RER qu'effectivement il y avait une demande qui est importante, et donc on pense qu'on pourrait en profiter pour que cette gare peut-être soit repensée et mieux utilisée.

Par ailleurs, concernant les vélos, on a bien noté qu'en principe la zone des 300 mètres autour des stations va maintenant être mise en fonction. C'est vrai que ça nous paraît très important pour éviter qu'il y ait des vélos qui se retrouvent abandonnés sur la chaussée, ce qui gêne quand même les piétons en particulier à mobilité réduite ou les personnes avec des poussettes, et puisque vous avez dit -je crois que c'était en mars- que ce serait à nouveau réévalué si le nombre de vélos devait augmenter, il faudrait effectivement être tout à fait attentifs à veiller à ce que la zone de retour soit tout à fait respectée. Merci.

Mme DESBOIS : Pour compléter l'intervention d'Agnès Chabot, effectivement la gare des Baconnets concentre différentes modalités de transports que sont le vélo, le bus, évidemment le RER, également du piéton en nombre et des passagers qui viennent d'ailleurs d'autres communes que la commune d'Antony, il y a beaucoup de Massicois qui arrivent et qui viennent fréquenter cette gare et aujourd'hui son état et son agencement font qu'il y a des risques en termes de sécurité et que la cohabitation des différents modes de transport n'est pas sereine sur le pôle.

Moi je pense que les travaux qui vont être entrepris en lien avec le projet Massy/Valenton pourraient être l'occasion de repenser ce pôle qui est un pôle majeur de transports multimodal sur le sud de la commune, c'est un pôle très fréquenté. Et cela pourrait être l'occasion de pouvoir

résorber, sans solution miracle, un certain nombre de dysfonctionnements et permettre une meilleure cohabitation de ces différents modes.

Mme HUARD : C'est une convention expérimentale, on aurait aimé avoir quelques éléments complémentaires, vous avez donné en commission le nombre d'une centaine d'utilisateurs actifs... Non ? Ce n'est pas ça ? Alors combien d'utilisateurs actifs sur Antony ?

Mme PRECETTI : 1268.

Mme HUARD : Ah bon d'accord. Ce n'est pas le chiffre que l'on avait eu.

Mme PRECETTI : 1268 en août.

Mme HUARD : Ce sont des utilisateurs quotidiens ? Ou juste des inscrits au service ?

Mme PRECETTI : Cela, c'est pour le service Véligo-Location.

Mme HUARD : Donc 1268, c'est ça ? Et pour quelle utilisation ?

Mme PRECETTI : Je peux vous donner quelques éléments si vous voulez : une distance moyenne par trajet de 2,7 km, un trajet moyen de 8 minutes. Que vous dire de plus ? Le nombre de trajets en août a été de 5.100 et quelques trajets sur la ville. Sur la ville j'entends, parce qu'après il peut y avoir des trajets qui peuvent dépasser la ville. Sur la Ville d'Antony la gare d'Antony-centre est la plus grosse gare en prises et en reposes de ce service Zoov sur le secteur.

Mme HUARD : Et alors du coup, il ne dessert que le plateau de Saclay et les communes qui sont jusqu'à Antony ? Il ne permet pas d'aller sur Paris ni les communes périphériques, donc on se pose toujours la question d'étendre le service ou alors d'utiliser par exemple ... d'avoir un service qui permette d'aller jusqu'à Paris, or on voit que Vélib' n'est pas installé à Antony toujours, donc est-ce qu'il y a des projets ? Est-ce qu'il y a des études ? Une demande évaluée pour ce service ? Et est-ce qu'il est prévu quand même de pouvoir avoir un service qui permette d'aller justement sur Paris et les communes proches périphériques ?

Mme PRECETTI : Non. On peut très bien prendre un vélo Zoov et aller sur Paris. Vous pouvez le faire.

Mme HUARD : On ne peut pas le laisser...

Mme PRECETTI : Oui, mais il n'a pas de limite, le vélo. C'est pour le remettre. Après, vous pouvez aussi changer de vélo à Sceaux et à Bourg-la-Reine. Enfin de vélo, d'entreprise si je puis dire, puisqu'à Bourg-la-Reine et à Sceaux, on retrouve à la fois les Zoov et les Vélib'.

Mme HUARD : Oui mais cela nécessite d'avoir deux abonnements. Donc étendre le service Vélib' jusqu'à Antony serait quand même peut-être un plus pour les utilisateurs si notamment il y a beaucoup de déplacements...

Mme PRECETTI : C'est effectivement ce que j'allais dire.

Mme HUARD : ... de déplacements vers Paris, ce qui semble être le cas quand même.

Mme PRECETTI : C'est un choix que l'on n'a pas fait jusque-là. Je l'ai toujours défendu autrement, je pense qu'il y a la place pour ce type de service pour les entreprises privées, et quand on voit comment fonctionne Zoov actuellement, je pense que ça nous donne plutôt raison. Encore une fois, le service Vélib', quand on regarde ce que cela coûte, et puis finalement aussi la satisfaction parce que quand on lit les rapports du syndicat Autolib' Vélib' sur Vélib' en particulier, la satisfaction n'est pas au rendez-vous. Donc ça coûte très cher pour une satisfaction très, très moyenne.

Pour l'instant, je pense que ce service est un service effectivement qui est proposé par le privé et je pense que le privé a aussi tout à fait sa place dans ce genre de dispositif.

M. MAUGER : C'est peut-être aussi le contentieux qui existe entre la Ville et le syndicat Autolib' Vélib qui explique la frilosité de la Ville pour avoir ce service sur Antony.

M. le Maire : Oui, on a déjà donné, et cher. C'est vrai qu'au bout de quelques mois, à peine deux ans d'Autolib', franchement on n'a pas envie de recommencer avec Vélib'.

M. MAUGER : Oui mais enfin tout porte à croire que le service Vélib' fonctionne plutôt bien par rapport à Autolib', ça n'a rien à voir, ce n'est pas du tout la même chose.

M. le Maire : Je ne sais pas ! Franchement je n'en suis pas sûr.

Mme PRECETTI : Vous avez lu les rapports, cela vaut le coup de lire les courriers, je trouve que pour l'instant tout ce que j'en lis, moi, c'est qu'ils cherchent absolument à améliorer le service qui ne donne pas entièrement satisfaction, loin de là, et pour un coût qui n'a strictement rien à voir pour les collectivités avec Zoov qui ne coûte pas aux collectivités.

M. le Maire : Tant que c'était payé par la publicité c'était bien, mais maintenant qu'il faut payer soi-même, ça fait cher. Je parle du Vélib'.

Mme HUARD : Dernière question : on a quand même une montée en puissance de l'usage du vélo et les infrastructures ne suivent pas notamment sur le stationnement puisqu'on a de plus en plus de vélos par exemple au RER, au marché...

M. le Maire : Il y a un plan départemental de 150 millions pour le vélo. Il y a un plan territorial. Vous ne payez pas 150 millions comme ça. Le dossier est évidemment très épais, au moins 100 pages, pour le vélo. Tous ces plans seront mis en œuvre. Il y a aussi la Région qui aide, l'Etat, tout le monde s'y met, vous verrez le résultat.

Mme HUARD : Oui alors par exemple il doit y avoir une réalisation je crois entre 500 ou 1.000 places de stationnement de vélos sécurisées

d'ici 2024, c'est un décret qui oblige à créer des places de stationnement sécurisé dans les gares, donc quel est le plan sur Antony pour réaliser ces places justement ?

Mme PRECETTI : Si vous voulez c'est relativement facile vu de loin de faire des décrets et ensuite de ne pas assurer la réalisation. Cependant, il y a sur toutes les gares à Antony des projets dont certains sont déjà réalisés, celui de la Croix de Berny, le Véligo est déjà réalisé et il sera bientôt en fonction. Celui de la gare Antony Centre est en train d'être construit et il sera bientôt également disponible, et on parlait de la gare des Baconnets tout à l'heure, il y a deux projets pour la gare des Baconnets, un sur le parking bas et un sur le parking en haut ; il y a également un projet sur la station Parc de Sceaux. Il y en a qui sont quasiment terminés voire terminés et il y en a qui sont en cours. Donc il y en a sur toutes les gares de prévus.

M. NEHMÉ : Pour répondre à Madame Desbois pour la gare des Baconnets sur Massy/Valenton, en fait la SNCF dans son projet actuel avait oublié d'inclure les appuis pour la future passerelle. Depuis 2003 il y avait des appuis pour la future passerelle, ils avaient disparu dans leur dernier programme, donc on a fait du forcing pour les inclure. Et actuellement on se penche sur cette future passerelle-là, il y a un bureau d'études qui va se pencher sur la question pour savoir quelle est la meilleure solution : élargissement du pont actuel, mettre une passerelle

séparée pour les piétons, piétons-cyclistes ? On ne sait pas encore ? Je ne sais pas si le marché a été modifié mais c'est quelque chose que l'on a à l'œil depuis très longtemps.

M. le Maire : Merci Wissam. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - PERSONNEL

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : C'est un tableau des effectifs traditionnel. Je tiens à répondre à la remarque qui a été faite tout à l'heure : nous continuons à toiletter régulièrement le tableau des effectifs mais pour le faire, on passe d'abord en comité technique. Donc il faut recenser tous ces postes qu'il faut supprimer, passer en comité technique, ça ne se fait pas aussi facilement mais on le fera régulièrement et on en fera certainement une salve à la fin de l'année.

Peut-être un mot sur l'activité de recrutement : il y a actuellement une centaine de postes à pourvoir sur la Ville. Nous continuons à avoir un bon rythme de recrutements mais on est sur des logiques de turn-over qui sont importantes. Alors il n'y a pas que la mairie d'Antony, il y a

beaucoup d'articles qui sont sortis sur ce sujet-là notamment sur le fait que cela fragilise les services publics, ces turnovers, et du coup c'est un coût important pour les collectivités de recruter. Donc effectivement nous avons un bon rythme de recrutements mais on a aussi beaucoup de départs. Alors à part les choses qui sont liées aux départs en retraite dus à la pyramide des âges, mais c'est un sujet qui n'est pas propre à la Ville, il y a aussi ce que l'on a appelé « la grande démission », en tout cas des mouvements accélérés de turnover qui se manifestent et encore une fois pas que sur le secteur public parce que sur le secteur privé il y a exactement les mêmes sujets de turnover de personnels. Globalement on a fait rentrer quand même 64 personnes donc 64 recrutements depuis le début de l'année, ce qui est un bon niveau. Donc on continue à être capables de recruter mais avec une lourde charge de RH concernant le maintien de l'effectif, et donc c'est un gros travail des équipes. Je vous remercie.

M. MONGARDIEN : Une question pour Mme Genest : Vous avez confirmé qu'il y a 100 postes à pourvoir aujourd'hui, alors j'ai regardé deux jobs boards qui sont liés à la fonction publique : « Emploi territorial.fr » et puis l'autre qui est « Plage emploi public » et j'ai trouvé 7 postes ouverts sur Antony aujourd'hui. Alors quel est le rapport entre 7 et 100 ?

Mme GENEST : Il y a les jobs boards que l'on peut utiliser mais il n'y a pas que ces moyens pour pouvoir recruter, on a aussi des recrutements spontanés, on a tout un tas de possibilités de recrutements et donc c'est une des possibilités mais ce n'est pas que cela. Après je ne sais pas exactement le nombre de postes qui paraît sur ce type de plateforme, il y a plusieurs types de plateformes et en tout cas c'est un des moyens mais ce n'est pas le seul moyen que l'on a de recruter.

M. MONGARDIEN : Bien. Merci.

Mme DESBOIS : Peut-être en lien alors pas directement avec le recrutement mais de manière indirecte, cela a été évoqué notamment et à très juste titre dans la commission Education Petite Enfance Jeunesse : le turnover et le manque de personnels font peser sur les personnes, les effectifs, les agents de la Ville qui travaillent, une pression en termes de charge de travail, en termes de conditions de travail, on va parler QVT, en termes de qualité de vie au travail très probablement malgré, j'en suis bien consciente, les efforts qui doivent être faits en termes de politique RH là-dessus, mais je crois que c'est un point qui nous concerne tous parce qu'effectivement quand il y a moins de personnels pour réaliser la même charge, les autres compensent. Donc déjà nous adressons nos encouragements aux agents qui visiblement tiennent le cap dans cette période et nous espérons collectivement que d'autres périodes voient des conditions de travail meilleures et une sérénité retrouvée pour eux.

Mme GENEST : Alors je rebondis sur cette remarque : effectivement c'est un point très important pour nous de fidélisation et d'attractivité de la Ville d'avoir une politique QVT qui soit attractive et efficace. Donc ce sont vraiment des sujets que l'on traite aujourd'hui, tous les sujets de fidélisation aussi ; il y a des sujets liés à la rémunération mais on voit qu'il y a aussi beaucoup de choses qui ont été faites et le point d'indice et le SMIC qui ont quand même poussé les rémunérations mais l'attractivité, ce n'est pas que cela. L'attractivité c'est la QVT mais c'est aussi la qualité du management et on travaille aussi sur ces sujets-là parce que c'est aussi un des points majeurs qui peut amener à quitter de toute façon un emploi, que ce soit dans le public ou dans le privé, donc c'est vraiment des sujets globaux que l'on traite et sur lesquels effectivement il faut que l'on ait des réponses assez larges.

M. MAUGER : Pour compléter la remarque de mon collègue Monsieur Mongardien, on m'a déjà fait la remarque, il paraît que la Ville d'Antony recherche des personnels mais en pratique, les annonces ne sont pas publiées sur Pôle Emploi. Donc, finalement, où est-ce que l'on peut constater des postes, que ce soit des titulaires, que ce soit des contractuels ou même des vacataires, où est-ce que l'on peut constater les postes qui sont ouverts par la Ville ?

Mme GENEST : Alors il faut que je regarde avec les services exactement la liste des publications que l'on fait, je vous donnerai ça,

mais en tout cas on a des candidatures, on arrive à recruter, donc à date, ce n'est pas tellement notre sujet. Bien sûr c'est le recrutement, mais ce n'est pas tellement le recrutement que la fidélisation des collaborateurs. Les recrutements, en fait c'est un rythme qui est correct, je vous ferai parvenir la liste des sites sur lesquels on publie nos offres pour que vous ayez une vision plus claire.

M. MAUGER : D'accord. Merci.

Mme GENEST : Par ailleurs je vous rappelle aussi qu'on a des emplois, les nouveaux PEC qui passent par Pôle Emploi et donc cela veut dire que ces postes aussi sont publiés chez Pôle Emploi puisque nous avons des candidatures dites PEC, vous savez, les candidatures nouvellement « emplois aidés » aujourd'hui sur lesquels nous avons des CV qui arrivent. Donc cela veut dire que chez Pôle Emploi ça fonctionne aussi.

Mme HUARD : Justement à ce sujet de la publication des postes, je voudrais revenir sur la recommandation qui a été faite par la Cour des Comptes, on aimerait savoir si les postes sont publiés sur les sites officiels de la fonction publique pour que les fonctionnaires puissent se positionner dans un délai suffisant ? Moi je pose aussi la question de savoir combien sur ces 64 recrutements il y a eu de contractuels et combien de fonctionnaires statutaires depuis le début de l'année ?

Mme GENEST : On a essentiellement des postes de titulaires mais on recrute des contractuels quand on n'arrive pas à trouver des titulaires. Donc la majeure partie, ce sont des titulaires. Oui les postes sont publiés, encore une fois je vous donnerai la liste des sites sur lesquels sont publiés les postes. Oui, on privilégie les titulaires, et encore une fois on arrive à recruter, on arrive à avoir des candidatures et de bonnes candidatures. Aujourd'hui la question est un petit peu différente, la question est de limiter le turnover et c'est sur cela que nous allons travailler.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - EDUCATION

11 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENGAGEES PAR L'EDUCATION NATIONALE EN FAVEUR DE L'INITIATION AUX LANGUES ETRANGERES DANS LES CLASSES DE COURS ELEMENTAIRES DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DESBOIS : Merci pour cette présentation, à l'occasion de cette délibération, Madame Sansy, je rebondis sur l'échange que l'on a

eu en commission. Je m'étais enquis de la connaissance par les représentants des élus de l'éducation de la commune du fait qu'il est fort bien que l'on ait neuf groupes et que l'on maille une bonne partie des écoles d'Antony, dans le même temps on a trois écoles que sont Pajeaud, Noyer Doré et Paul Bert qui ne bénéficient plus cette année de cours d'allemand puisque, et on peut la comprendre, Madame la Principale du collège Anne Frank a fait le choix, pour les raisons que vous citez à juste titre, c'est-à-dire manque d'effectifs et surtout manque de volume de service en allemand, de ne plus assurer les cours qui étaient auparavant assurés par du personnel de l'Education nationale, je voulais savoir si vous aviez pu faire le point sur le sujet.

Et peut-être en profiter parce que c'est un rebond aussi d'un sujet qu'a abordé M. Mauger en début de conseil, peut-être juste souligner qu'il semble y avoir une carence de communication au sein de votre équipe puisque de la même façon qu'un représentant de la Ville était présent au conseil d'administration La Fontaine et a pu avoir écho du sujet concernant le centre spécifique Adolescents qui a été mis en place là-bas, et la Ville n'en avait pas connaissance, lorsque la Principale du collège Anne Frank a annoncé dans le conseil d'administration du printemps que les cours d'allemand seraient supprimés pour les trois écoles élémentaires, il y avait un représentant de la majorité municipale qui était présent et nous n'aviez pas l'information Mme Sansy, je m'en

étonne. La question que je vous pose là c'est simplement : est-ce qu'entre-temps vous avez pu faire le point, confirmer cette information et peut-être imaginer des moyens pour rompre la rupture d'égalité par rapport à ces trois écoles qui se retrouvent carencées ? Merci.

Mme SANSY : Nous avons naturellement fait le point à la suite de la réunion que nous avons eue dans le cadre de la Commission Education. Nous avons tout simplement fait remonter notre interrogation à l'Education Nationale puisque Mme Robert nous avait transmis un tableau mentionnant effectivement Pasquier, donc nous étions de bonne foi quand nous vous avons indiqué qu'à notre connaissance Pasquier était compris dans les neuf classes recensées.

Excusez-moi effectivement je me trompe, il s'agit de Pajeaud. A l'heure actuelle nous n'avons pas reçu de demande de Pajeaud à ce sujet, on a interpellé l' Education nationale et on attend le retour à ce sujet, tout simplement.

Et on attend aussi qu'il y ait des demandes à ce sujet. Il n'y en a pas forcément dans toutes les écoles non plus.

Mme DESBOIS : Non parce qu'ils l'ont appris eux-mêmes à la rentrée. Et là ce que je soulignais, c'est que la Ville a probablement un rôle à jouer en étant un représentant de droit aux conseils d'administration des collèges pour alerter, sensibiliser sur le fait que quand on a l'information jointe que l'on a une offre de service qui s'arrête,

lorsque dans le même temps, et c'est tout à fait louable, l'offre alternative que la commune met gracieusement à disposition est bien dimensionnée, on aurait pu pallier sur ces trois écoles. Mais j'entends que c'est en cours.

M. MAUGER : La Ville est soucieuse de l'enseignement des langues et elle y met des moyens. En revanche elle doit faire plus d'efforts sur la scolarisation de tous les enfants, quelle que soit leur origine, un effort tout particulier devrait être apporté au transport des enfants qui sont éloignés de leur école. Je pense en particulier aux élèves qui doivent se rendre du campement Jouhau jusqu'à leur école, ce sont souvent l'école Adolphe Pajeaud et l'école Velpeau.

Par ailleurs on m'a indiqué la semaine dernière qu'il y avait encore 10 enfants enregistrés par le service Education encore en attente d'affectation. Avez-vous pu les affecter ?

M. le Maire : Attendez, là c'est hors du sujet. Là c'est un cavalier budgétaire que vous avancez !

M. MAUGER : Cela me paraît important, la scolarisation des enfants.

M. le Maire : Attendez, là on parle de l'allemand...

Mme SANSY : Je crois qu'on en a parlé.

M. le Maire : On passe au vote sur l'allemand.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI - AFFAIRES DIVERSES

12 - ACQUISITION D'UNE LICENCE IV POUR PERMETTRE SON MAINTIEN SUR LA COMMUNE D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHABOT : En France la réglementation du commerce des boissons alcoolisées repose sur la classification des boissons qui sont regroupées selon leur degré d'alcool et les modalités de leur fabrication. La licence 3 comprend les boissons fermentées non distillées, en fait le vin, la bière, le cidre, les apéritifs à base de vin, tout ce qui est inférieur à 18° d'alcool. Et la licence 4 ou « grande licence » comprend tous les alcools forts, les alcools de distillation, le rhum, les tafias. De cette classification découlent les autorisations de vente d'alcool pour la vente à emporter et pour la vente à consommer sur place. A Antony beaucoup de restaurants n'ont qu'une licence 3, ils ne vendent pas d'alcool fort, ils vendent du vin et ils n'ont pas besoin de licence 4.

Pour exploiter un débit de boissons, il faut avoir une licence qui s'obtient par une déclaration en mairie. La licence 4 a été créée en 1941 sous le régime de Vichy pour les débits de boissons qui souhaitent vendre de l'alcool à consommer sur place ou à emporter. La création de cette licence est maintenant interdite. Il y a des quotas à respecter, pas plus d'une licence 4 pour 450 habitants, c'est généreux. Et il est interdit

d'ouvrir des débits de boissons dans des zones protégées, par exemple à proximité de groupes scolaires. En France, il existe le privilège des bouilleurs de cru qui est en voie de s'éteindre puisqu'en fait les particuliers qui ont le droit de distiller, ce droit s'éteint à leur mort, on ne peut plus créer de licence 4, en revanche la licence 4 on peut la transférer ; c'est le sujet d'ailleurs de la délibération de ce soir.

Pourquoi est-ce qu'on ne peut plus créer de licence 4 ? Cela s'inscrit dans le cadre de plans de lutte contre l'alcoolisme. En France, l'alcool est responsable de 41.000 morts par an. On estime qu'un quart des Français boit trop. C'est-à-dire plus que deux verres de vin par jour pour une femme, plus que trois verres de vin par jour pour un homme en respectant deux jours d'abstinence. Parmi les jeunes entre 18 et 24 ans, 19 % déclarent au moins 10 épisodes d'ivresse dans les 12 derniers mois. C'est énorme. On estime que la moitié des jeunes de 17 ans, c'est-à-dire en dessous de l'âge légal de consommation d'alcool, pratique le « Binge drinking » c'est-à-dire le fait de se saouler extrêmement rapidement et habituellement d'en poster les images sur les réseaux sociaux. En France le coût social de l'alcool, c'est 118 milliards d'euros par an et l'alcool rapporte à l'État aussi par le biais des taxes environ 40 milliards d'euros. C'est-à-dire que l'alcool coûte trois fois plus cher qu'il ne rapporte.

Je pense que chacun d'entre nous dans l'assemblée a été

confronté dans son réseau familial, amical, professionnel, peut-être même personnel, aux ravages que peut créer l'alcool. Les conséquences négatives concernant la dégradation de la vie sociale, de la vie professionnelle, l'absentéisme, la perte d'emploi, la délinquance, la démission de la qualité de vie et la violence intra familiale. L'alcool est également impliqué dans un tiers des accidents mortels et quand on conduit avec une alcoolémie supérieure au taux légal, le risque d'avoir un accident mortel est multiplié par 17.

Le rôle d'une municipalité est-il d'encourager la consommation d'alcool fort ? On ne parle pas là de vin, de bière, de cidre, on parle d'alcool fort. Faut-il que la municipalité acquière une licence, certes pour la transférer, une licence 4 ? On nous dit que ça pourrait être une bonne affaire puisque la licence que l'on va acheter 8.000 €, on pourrait la vendre effectivement plus cher. C'est vrai, j'ai regardé en ligne, ça se vend plus cher. Est-ce que c'est notre rôle ? Est-ce que c'est notre rôle de vendre plus cher une licence pour favoriser la consommation d'alcool ? On nous a parlé de créer un bar peut-être dans la région, dans la Zac de Jean Zay dans laquelle il y a des groupes scolaires et surtout il y a des résidences étudiantes. Étudiants qui sont quand même des consommateurs d'alcool et en particulier d'alcool fort.

À titre personnel, moi je pense, et nous pensons, que ne pas prendre cette licence 4 serait une mesure responsable qui va lutter contre

la banalisation de la consommation d'alcool et nous voterons donc contre cette résolution. Nous sommes sans illusions car toutes les mesures qui sont proposées en vote au conseil municipal sont votées à l'unanimité par toute la majorité, y compris quand les conseillers de la minorité ont pu proposer des amendements ou d'autres propositions. Donc quand vous aurez voté pour, ce que je vous demande ce soir, quand vous irez vous coucher, quand vous vous laverez les dents et que vous vous regarderez dans la glace, c'est de vous rappeler que l'alcool c'est 41.000 morts par an. Merci.

Mme REMY-LARGEAU : Merci à Agnès Chabot d'avoir largement défriché le terrain sur lequel je m'apprêtais à aller, cela ne vous étonnera pas quand on se préoccupe de la santé. Moi aussi et notre groupe, nous sommes effectivement aussi très surpris de voir que dans l'argumentaire pour ce rachat de licence, on associe alcools forts et convivialité comme si la convivialité supposait pour exister effectivement qu'il y ait une consommation d'alcool fort. Tous ceux qui souffrent aujourd'hui d'addiction à l'alcoolisme apprécieront, ils ont bien du mal à s'en sortir ; on a parlé tout à l'heure de santé mentale, je pense qu'il ne faut pas séparer les sujets.

Donc je pense que nous vous rejoignons tout à fait dans le refus que la commune intervienne dans cela. D'ailleurs je note que souvent vous louez les lois du marché et peinez à vouloir être interventionnistes,

là brusquement, la commune intervient. En quoi le portage d'une telle licence est-elle justifiée ? Vraiment je ne le crois pas.

Et d'autre part, il y a une inexactitude... excusez-moi, ce n'est pas d'avoir consommé du rhum qui me fait bégayer parce que le rhum fait partie des alcools pour lesquels il faut avoir la licence 4 ... Vous dites que cela permettra aussi d'en faire usage et pour justifier le fait que la commune prenne cette licence, vous dites je cite : « d'en faire usage dans le cadre des fêtes » alors qu'à ma connaissance, les débits de boissons temporaires pour les foires et les fêtes publiques, etc., ne sont pas soumis à licence, ils doivent simplement faire l'objet d'une déclaration. Donc finalement la seule raison pour laquelle la commune pourrait avoir une raison, même si c'est une mauvaise raison, d'acheter cette licence, ne semble même pas correcte. Je vous remercie.

M. le Maire : Ecoutez, je vais vous répondre tout de suite. Il s'agit pour nous de soutenir le dynamisme de nos restaurants et de nos bars. Si nous n'avions pas acheté trois licences 4, pour la place du Marché, nous n'aurions pas nos restaurants aujourd'hui.

Mme REMY-LARGEAU : Vous auriez des restaurants sans licence 4.

M. le Maire : Non, on aurait des restaurants qui feraient de la restauration sans alcools mais on n'aurait pas les restaurants de qualité que l'on a aujourd'hui. C'est tout.

Mme REMY-LARGEAU : Est-ce que la qualité d'un restaurant se mesure au degré d'alcoolémie ?

M. le Maire : Je sais que vous êtes contre ce projet, nous avons le projet Jean Zay, nous avons aussi le projet Antonypole, vous êtes contre ces projets mais là, nous avons le projet de leur donner des restaurants de qualité et pour cela il faut des licences. Alors vous avez le droit d'être contre, mais nous on va voter pour.

Mme REMY-LARGEAU : Ah mais vous avez le droit d'être pour, mais il faut assumer.

M. le Maire : On assume. Qui vote contre ?

M. PARISIS : Excusez-moi, j'avais une remarque à faire.

M. le Maire : Encore une question ? On a pourtant répondu à tout.

M. PARISIS : Je pense que c'est notre responsabilité. Cette assemblée...

M. le Maire : Oui, j'ai bien compris, j'ai bien compris que vous êtes contre l'alcool, mais nous, on n'est pas pour l'alcool, on veut juste s'assurer d'avoir des restaurants dynamiques, et sans licence 4 on ne les aura pas.

M. PARISIS : Excusez-moi, laissez-moi m'exprimer Monsieur le Maire. J'étais le seul d'ailleurs à m'être abstenu pour ces licences il y a quelques mois...

M. le Maire : Vous aviez voté pour Madame Chabot ? Ça alors !

M. PARISIS : Moi, je me souviens très bien, pour le restaurant effectivement. Merci Mme Chabot de préciser la différence entre les licences 3 et les licences 4. Je crois que c'est un signe à montrer en effet, et Mme Chabot l'a très bien expliqué, un signe de courage politique, on a parlé aussi de jeunes, de la jeunesse, moi je mets ça au même titre que l'abattage des grands arbres qui sont effectués sur cette commune. À un moment donné, il faut avoir un courage politique, être au-delà de simplement une licence 4. Et je pense que voter contre, ce serait mettre un signe aussi pour les Antoniens, une volonté différente, une autre vision sur l'avenir de cette Ville. Il y a beaucoup de choses à faire et l'alcool, c'est un gros problème. C'est comme l'a dit Madame Chabot 40.000 morts, c'est une culture, surtout sur les alcools forts qui à mon avis est délétère, on parlait de santé mentale mais on est dans le même sujet quelque part et moi j'invite en tout cas tous les conseillers à faire ce vote j'allais dire en leur âme et conscience. On n'est pas là pour voter comme des petits soldats derrière, et là c'est un sujet très important.

M. le Maire : Bien sûr.

Mme VERET : Je vous prie de m'excuser, nous gardons une licence dans la ville. Elle est déjà dans la ville. On ne veut pas la perdre parce que si nous, on ne la prend pas, c'est une autre ville à côté qui va l'acheter et on va en avoir besoin pour des événements dans la ville avec des futurs commerces effectivement. On ne va pas la chercher ailleurs.

On la récupère dans notre Ville.

M. PARISIS : Et alors ?

Mme VERET : Et alors ? Cela nous permet de dynamiser, de stabiliser un peu un commerce qui veut peut-être s'installer.

M. PARISIS : De le stabiliser avec de l'alcool fort !

Mme VERET : Vous savez, Monsieur Parisis ...

Mme SANSY : C'est quoi ces jugements de valeur ?

M. PARISIS : J'invite les conseillers à voter en leur âme et conscience, c'est tout !

Mme VERET : On entend bien, on entend bien.

M. le Maire : Chacun va voter en son âme et conscience, mais nous, nous voulons des restaurants et des cafés qui soient forts.

M. PARISIS : Ils peuvent être forts avec une licence 3 comme on l'a dit. Il n'y a pas besoin d'avoir des alcools forts.

M. le Maire : C'est un choix de le vouloir ou de ne pas le vouloir, et nous, nous le voulons. C'est un choix politique d'avoir des restaurants forts.

M. PARISIS : Oui mais vous avez la licence 3 !

M. le Maire : Cela ne suffit pas. Ils ne viendront pas.

M. PARISIS : Un verre de vin ne suffit pas !

M. le Maire : C'est simple, les trois restaurants que l'on a aujourd'hui sur la Place du Marché ne seraient pas venus s'ils n'avaient

pas eu une licence 4. Et on a dû leur acheter des licences 4, on leur a vendu aussi bien sûr, ils l'ont payée, mais enfin sans licence 4, ils ne pouvaient pas s'installer.

M. PARISIS : Eh bien vous encouragez cette culture de l'alcool fort, vous l'encouragez. C'est tout.

M. le Maire : Eh bien c'est possible mais c'est comme ça. C'est comme ça !

M. PARISIS : Ce sont des grands mots, non, ce ne sont pas seulement des mots.

M. le Maire : C'est ce qui nous différencie : Nous on veut une économie solide, dynamique. Vous, vous ne voulez pas !

M. PARISIS : Non mais respectez les mots et je ne hausse pas le ton...

M. le Maire : C'est la différence entre la gauche et la droite. C'est tout et on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour et 8 voix Contre.)

13 - PRISE EN CHARGE DE DEPENSE PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHABOT : Merci. Nous sommes bien entendu pour cette initiative. J'avais une question pour M. Hubert : la Ville s'est beaucoup engagée dans l'accueil des réfugiés ukrainiens, est-ce que la Ville a envisagé un jumelage avec une ville d'Ukraine ?

M. HUBERT : Oui. Sur cette question mais sur les questions de jumelage de façon générale, la Ville s'appuie sur des groupes constitués parce que ce qui nous intéresse, en fait, ce sont des jumelages qui vont au-delà d'une certaine symbolique, et d'ailleurs on en avait déjà parlé sur d'autres sujets, on a beaucoup de demandes de jumelage ; le but de la Ville d'Antony, c'est de faire des jumelages qualitatifs et pérennes qui donc s'appuient dans le temps sur des actions qui sont menées par les groupes de jumelage. C'est d'ailleurs pour cela qu'on ne dissuade personne mais quand on a des nouvelles demandes, on encourage fortement que les nouvelles propositions de jumelage qui nous sont faites s'appuient sur des groupes solides dont la pérennité est assurée avec des projets, avec des idées, etc. Et en parallèle de cela, effectivement puisque la Ville d'Antony a déjà beaucoup de jumelages, quand on a des propositions avec des groupes constitués et bien constitués, on a d'ailleurs un certain nombre de projets en route, avec le Maroc en particulier, qui s'appuient sur un groupe solide, on y va.

Au-delà de cela, notre priorité va donc sur ces projets-là et sur la

consolidation des anciens jumelages qui avaient quelque peu périclité et donc sur la reconstitution de ces groupes, chose que l'on a faite, que des bénévoles ont faite surtout, c'est eux qui ont fait le travail sur le jumelage avec l'Italie, et c'est ce que l'on est en train de refaire, de remonter sur le jumelage avec l'Angleterre justement.

M. le Maire : Nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2022 - ADDITIF

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Il n'y a pas de question ? Nous allons passer directement au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

15 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE SUIVI AUTOUR DES INSTALLATIONS DU CENTRE DE TRAITEMENT DES

DECHETS DE MASSY

(Rapporteur : M. Jean-Yves Sénant)

M. le Maire : Pour corriger une erreur que l'on a commise au dernier conseil, on doit remplacer un suppléant à la commission de suivi des installations du centre de traitement de déchets de Massy, c'est une commission qui ne se réunit jamais mais enfin bon, il faut quand même un titulaire et un suppléant par ville, on avait d'abord proposé la candidature de Monsieur Arjona qui était déjà en place comme titulaire, c'était donc une bêtise.

Alors pour réparer cette erreur on vous propose, mes chers collègues, la candidature de Madame Maryse Lemmet qui est enthousiaste à l'idée d'y aller et donc on vous propose de voter pour Maryse Lemmet. Y a-t-il d'autres candidats ? C'est une commission qui ne se réunit jamais. En plus comme suppléant les chances d'être dérangé sont quand même très limitées. Il n'y a pas de volontaires ? Donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés. Mme Lemmet est désignée suppléante.)

**16 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE
PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPaux**

**ET DE LE SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE
GEORGES SUANT POUR L'ANNEE 2021**

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HUARD : Ayant pris connaissance de ce rapport, je voulais relever quelques points :

Ce qui est impressionnant, c'est que selon cette délégation il y a un excédent de 17.000 € qui avait été réalisé en 2021 sur un chiffre d'affaires de 160.000 €, cela fait plus de 10 % de résultat, c'est tout à fait positif j'imagine pour l'association TCA Gestion qui est aussi subventionnée par la Ville en tant que club sportif, on avait signalé ce fait, elle a donc des revenus qui viennent aussi par cette délégation.

On avait relevé au moment de la délégation de service public un point de vigilance sur la question de l'entretien des cours. On a noté que sur 2021 il n'y avait eu aucun montant consacré à l'entretien des cours, c'est peut-être une question de s'assurer, maintenant que l'entretien est délégué au club, qu'il est effectivement réalisé pour assurer le maintien des installations. Et on avait suggéré que puissent se mettre en place aussi des actions écologiques par exemple sur le tri des déchets, sur la réduction des bouteilles en plastique qui pourrait être demandée aussi dans le cadre de cette délégation.

J'ai noté aussi, le BMO d'ailleurs s'en est fait l'écho, d'une

semaine de stage qui a été offerte par le TCA aux enfants du Noyer Doré en juin 2022, cela nous paraissait en effet une très bonne initiative, et dans les taux de fréquentation il y avait finalement des disponibilités en juillet et en août, en tout cas sur l'année 2021, est-ce que c'est récurrent et est-ce que du coup ces créneaux pourraient être également proposés pendant les vacances d'été pour des initiatives de ce genre-là de façon régulière ? C'était ma question.

M. REYNIER : Effectivement le club a décidé de poursuivre l'action qu'il a entreprise cette année en 2022 pendant les vacances scolaires et ce sera renouvelé chaque année, le club s'engage et cette année le club s'engage aussi à faire des actions au niveau des écoles primaires du Noyer Doré, de Pajeaud, d'Anatole France et de Paul Bert. Donc ils vont intervenir dans les écoles primaires.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Sur ce sujet-là on ne vote pas, dont acte, il y a eu un débat sur le sujet.

Il est pris acte de la communication du rapport.

17 - SUPPRESSION DE L'EXONERATION CONCERNANT LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EN FAVEUR DES IMMEUBLES SITUES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DESBOIS : Sur cette délibération, j'ai un point d'étonnement et trois points de vigilance. Le point d'étonnement, c'est que le rendu de la lettre adressée par la commune de demande en lien avec le bailleur et le rendu de Madame la Préfète ont été actifs au mois de janvier ou de février. Je trouve que le point a été abordé assez tard. On a eu entre deux une commission de contrôle et d'évaluation autour du logement social où le sujet de la TFPB a été évoqué, et ce transfert ne l'a pas du tout été. C'est simplement un point d'étonnement.

Et peut-être trois points de vigilance : l'usage qui était fait, qui devait être fait des non-dépenses par le bailleur social via le mécanisme d'exonération en lien avec la TFPB, cette somme-là était fléchée pour servir, c'est ce que l'on a dit tout à l'heure et ce qu'a confirmé M. Aït-Ouaraz, des actions liées au vivre ensemble sur le quartier Politique de la Ville, ce qui est tout à fait favorable. Le bailleur nous avait d'ailleurs expliqué qu'il s'agissait de financer des actions d'associations mais aussi potentiellement d'assurer les opérations de sur-entretien ou de sur-maintenance dans un certain nombre d'immeubles de manière à améliorer le confort de vie des habitants. On peut dire que depuis des années ces actions-là en fait ne sont pas traçables et qu'il est très compliqué, je pense y compris pour les habitants, de se dire que finalement dans les 280.000 € dont a bénéficié le bailleur jusqu'alors, il y

a je crois 50.000 ou 60.000 qui sont revenus aux associations, mais comment sait-on tracer ce qui a été effectivement fléché vers des actions d'amélioration de l'habitat par le bailleur ?

Ce que je veux préciser, c'est que cette somme, elle doit servir des actions qui vont au-delà du droit commun. Cette somme va rentrer dans le budget de la mairie, il est important qu'on ait un mécanisme de traçabilité sur l'usage qui en sera fait. Je ne doute pas de votre volonté Monsieur le Maire de continuer l'action qui a été conduite jusqu'ici par le bailleur, mais que ce ne soit pas noyé dans les postes habituels je dirais d'orientations budgétaires municipaux et que l'on garde bien une ligne spécifique sur l'usage de ce montant qui est somme toute important, 280.000 € en tout cas pour l'an passé, de mémoire.

Deuxième remarque : le contrat de Ville a créé une instance qui se trouve au cœur, il me semble, du vivre ensemble de ce quartier qui est le Conseil Citoyen du Noyer Doré qui devait sur ce type je dirais d'actions, notamment sur l'usage de la non-dépense de la TFPB, être consulté en amont sur les priorités qui lui semblaient pertinentes en ce sens et qui devait ensuite être dépositaire d'un bilan. Il semble que jusqu'ici le bailleur Hauts-de-Bièvre Habitat a relativement peu, voire pas du tout, respecté cette obligation, on appelle de nos vœux le fait que la Ville reprenant en direct cette gestion puisse effectivement assurer un pilotage davantage formalisé avec le Conseil Citoyen du Noyer Doré qui

sera sans nul doute de très bon conseil dans les choix qui seront faits sur l'imputation de ces sommes.

Et dernier point sur le bailleur lui-même : le bailleur va donc perdre une « non-dépense » dans son budget, il est important qu'il y ait une vigilance sur le fait que cette non-dépense ne vienne pas sur justement ses obligations de droit commun par rapport à l'entretien du parc social sur le quartier pouvant générer une dégradation de qualité de services. Parce qu'encore une fois aujourd'hui on ne sait pas exactement où et vers quoi parmi les associations étaient fléchées ces sommes, c'est une non-recette pour le bailleur et donc cet argent, il n'en disposera plus, il ne l'économisera plus, soyons vigilants collectivement, que la Ville soit vigilante à ce qu'effectivement cela ne conduise pas à une détérioration des engagements de services de droit commun du bailleur. Merci.

M. BEN ABDALLAH : Déjà je pense qu'il est important de pouvoir délibérer aussi des logiques qui sont derrière le choix que vous avez évoqué tout à l'heure.

Premier point : je ne reviendrai pas sur le fait qu'on a une communication qui arrive peut-être un peu plus tardivement au niveau du conseil municipal, je pense que la Ville, je parle sous le contrôle de M. le Maire, a pris le temps aussi de la réflexion. Même si nous avons fait part aussi du fait que nous voulions sortir de ce dispositif.

Alors sur le point de vue de la critique qui est adressée par le

Conseil Citoyen sur l'information ou la communication maladroite de la part du bailleur sur ce qui était effectivement fait, on en prend tout à fait la mesure. Le Conseil sait aujourd'hui que nous avons fait le maximum d'efforts possibles pour pouvoir l'associer à toutes les instances et notamment aux instances de l'évaluation qui n'a pas été que de l'information, cela a été aussi de la participation et nous souhaitons poursuivre dans ce sens. Donc pour répondre à votre point, il est clair que la Ville sera vigilante à bien préciser la manière dont seront utilisées les sommes.

Je crois que M. le Maire a voulu aussi que l'exécutif gagne en efficience. Le problème de cette TFPB est multiple : il y a des problèmes de communication, on l'a dit, on le reconnaît, il faut quand même savoir que le bailleur de toute façon devait à l'État un certain nombre de documents réglementaires, donc les choses n'étaient pas faites non plus de manière aléatoire, mais en tout cas sa communication, ses retours vers les habitants n'ont pas été adéquats, nous le reconnaissons. En revanche il y a un cadre juridique qui était assez contraint, qui d'ailleurs était par certains côtés assez inefficace parce que je le citais tout à l'heure mais quand on demande au bailleur par exemple « des actions de médiation sociale sur l'axe de renforcement de présence de personnels de proximité », ce n'est pas vraiment son rôle en fait. Ce n'est pas vraiment dans ses capacités. Je vois aussi des actions d'animation sur le

lien social, sur des actions d'insertion, ce n'est pas non plus son savoir-faire. Ils ont tenté de le faire mais pas forcément de la manière la plus adéquate et en tout cas la Ville a de ce côté-là d'autres capacités.

En tout cas je me félicite que Monsieur le Maire ait vraiment décidé que l'exécutif reprenne, que la Ville reprenne cette gestion-là, il y aura de toute façon une plus grande transparence vis-à-vis du conseil municipal et je crois aussi que Monsieur le Maire a clairement indiqué qu'il souhaitait un partenariat élargi avec plus d'ambitions qui permettrait notamment au bailleur de revenir sur sa mission centrale. Merci.

M. MAUGER : Alors moi j'ai trois points par rapport à cette délibération et pour moi, on est vraiment dans un manque d'informations pour pouvoir se prononcer.

D'abord l'absence de Monsieur Legrand qui est quand même quelqu'un qui aurait dû être là pour pouvoir répondre à un certain nombre de nos questions, à un moment où la Ville met quand même plus ou moins en cause la gestion de l'abattement de ces 30 % de TFPB par Hauts-de-Bièvre Habitat. Notre collègue est absent et il ne peut pas répondre à nos questions.

Je m'interroge sur l'absence des comptes rendus annuels de l'emploi de cet abattement, que la Ville a dû recevoir, que nous vous avons demandés déjà à plusieurs reprises et que nous n'avons jamais reçus. Le Territoire avait reçu des rapports sur ce qui s'était passé, de

mémoire ça devait être en 2017, 2018, 2019, pour 2020 et 2021 il n'y a rien à ma connaissance. Donc là, on est en train de voter quelque chose, il ne faut pas laisser croire que cela exonère le bailleur de produire ces documents qu'il s'est engagé contractuellement à fournir. Par comparaison au Territoire, la Ville de Bagnoux a aussi cet abattement de 30 % de TFPB sur certains quartiers et produit les documents qui lui sont demandés.

Par ailleurs je m'étonne aussi, on vient de parler du Conseil Citoyen, je n'ai pas vu non plus dans le rapport l'avis du Conseil Citoyen sur la décision qui est en train d'être prise ce soir. Donc là, je m'interroge. Est-ce que vous avez interrogé le Conseil Citoyen sur ce point-là et est-ce que vous pouvez nous dire quel est son avis ?

M. BEN ABDALLAH : Sur votre dernier point ...

M. MAUGER : Et j'aurai un troisième point tout à l'heure.

M. BEN ABDALLAH : Ok. Alors sur les points précédents, je vous laisse la responsabilité de vos propos là-dessus. Sur le dernier point, il y a eu des échanges. Il n'y a pas eu d'échanges formels écrits avec un retour du Conseil Citoyen sur ce sujet, néanmoins, il y a eu des échanges fréquents avec le Conseil. Nous avons pris acte des critiques du Conseil sur une communication peu efficiente de la part du bailleur, nous l'avons entendu. Et nous avons très tôt informé le Conseil, même si nous n'avons pas fait une démarche de manière formelle mais très tôt le Conseil a été

informé de notre intention de sortir de cet abattement, de le travailler différemment et de renforcer notre travail de co-construction avec cette instance. Et je pense que le bureau du Conseil le sait. On l'a suffisamment répété, suffisamment affirmé, je pense qu'à titre personnel c'est quelque chose qui me tient à cœur et sur lequel il n'y a pas d'opposition, contrairement à ce que certains ont pu dire, il n'y a pas d'opposition à ce qu'il y ait un renforcement de coopération sur les différents sujets qui nous concernent dans la politique de la Ville, à savoir l'abattement et autres.

Mais sur l'abattement vous avez raison, il n'y a pas eu une démarche officielle faite vis-à-vis du Conseil, néanmoins je pense que le Conseil a été informé de cette volonté-là. Mais vous savez, en fait pour le Conseil, encore une fois je parle en tant qu'ancien habitant et en tant qu'ancien membre de ce Conseil, je pense que ce qui est important pour le Conseil, c'est d'avoir une clarté de l'information premier point. Et d'être consulté, et d'être associé. Mais là, le sujet qui est derrière cette décision-là c'est essentiellement une question de gestion. On veut être plus ambitieux et plus efficaces. Et je ne suis pas sûr que ce soit un sujet sur lequel les habitants peuvent arbitrer.

M. MAUGER : Alors pour revenir sur la raison d'être de ce Conseil, c'est lié au contrat de Ville. La Ville d'Antony a refusé de mettre en place des conseils sur les autres quartiers d'Antony et c'est bien sous

la contrainte de l'Etat que le Conseil a été mis sur pied à Antony. Et il ne s'agit pas seulement d'informer le Conseil, il a un vrai rôle dans la construction de ce qui est mis en place sur le quartier. Donc au moment où l'on prend une décision relativement importante, on pourrait s'attendre à ce que la Ville qui a envie de faire mieux que le bailleur ait eu cette démarche de prendre l'avis de ce Conseil.

Mon troisième point : c'est le programme d'action. Puisque là on est en train de se dire : voilà, le bailleur n'a pas rempli son rôle, la Ville va faire mieux. Moi j'attendrai quand même qu'il y ait un programme d'action dans la délibération qui me convainque de ça. Je suis persuadé qu'effectivement vous aurez des financements pour Gygo et Pierre Kohlmann, les deux associations que Hauts-de-Bievre Habitat finançait. Pour le reste, on peut s'interroger...

M. le Maire : Bon écoutez, arrêtons ça. Arrêtons ça, on vote pour ou on vote contre ! Nous on vote pour. Vous avez le droit de voter contre, c'est tout, et arrêtons ce débat et ce procès d'intention. On passe au vote.

M. MAUGER : Un échange de lettres ne suffit pas !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 5 Abstentions)

- Questions orales

M. le Maire : Nous passons maintenant aux questions orales.

M. HOBEIKA : Je voudrais connaître vos intentions parce qu'on n'a pas parlé encore vraiment de la loi anti-gaspillage qui a été mise en place le 10 février 2020, puisque vous avez cité la totalité des listes d'économies qui sont à faire par la mairie, cela impose vraiment l'installation de composteurs de déchets ménagers pour les particuliers, les collectifs sont également soumis à la même obligation. Donc parmi ce que vous avez cité en termes d'économies, peut-être l'anti-gaspillage devrait aussi faire l'objet de voir par rapport aux tonnes de déchets que l'on élimine. Est-ce que vous avez l'intention de faire quelque chose dans ce domaine ?

M. le Maire : Oui, alors là en l'occurrence c'est le Territoire qui le fait. Alors j'aurais préféré que cela reste au niveau de la commune, c'est le Territoire qui a les déchets maintenant, c'est lui qui le fait et il le fait bien. Il le fait bien, il n'a pas tous les torts, le Territoire, il fait bien ça. Il a distribué des milliers de composteurs l'année dernière, des milliers ! Vous n'avez pas de composteur vous ?

M. HOBEIKA : Je suis dans une maison individuelle et non...

M. le Maire : Eh bien justement, vous devriez en avoir un. Je vous encourage à passer un mail au Territoire pour demander un composteur et vous l'aurez, vous verrez. Il y a-t-il d'autres questions ?

M. HOBEIKA : Bien. Je le demanderai demain. Merci.

Mme CHABOT : J'ai une petite question, j'ai le souvenir qu'on a

voté en conseil municipal, je crois l'année dernière, un droit de passage au niveau du parc Bourdeau entre l'immeuble Villa Bourdeau qui allait vers la rue Mounié et en fait ce passage est toujours fermé...

M. le Maire : Il faut le rétablir.

Mme CHABOT : L'établir, il n'a jamais été là...

M. le Maire : Non, au début il était fermé pour des raisons techniques mais maintenant que les raisons techniques ont disparu puisque le parc Bourdeau est de nouveau accessible, il faut rétablir effectivement le passage. Il y a eu des problèmes d'intrusions de la part de personnes indésirables et qui cherchaient à rester indésirables, qui ont poussé les habitants de cette résidence à prendre des mesures pour fermer mais maintenant que le parc est ouvert, il faut que l'on trouve des solutions permettant d'assurer leur sécurité. Mais on va le faire, oui, c'est prévu. Une autre question ?

Mme HUARD : Je voudrais revenir sur l'augmentation des prix de l'énergie, mais pas sous l'angle des charges pour la commune mais des charges que cela va faire peser sur les ménages et particulièrement les ménages modestes. Nous savons que ce sont aussi les personnes qui vivent dans les logements les moins bien isolés, notamment ceux du parc social mais aussi ceux du parc privé, notamment les locataires de Hauts-de-Bièvre Habitat qui se sont vus annoncer des hausses de provisions de charges de 30 % l'année dernière, je pense que c'est 30 %, et à nouveau

une augmentation de 50 % au mois d'octobre, malgré le bouclier tarifaire qui a été étendu aux offices HLM ; alors on se pose la question de savoir pour quelles raisons justement ces augmentations de charges ?

D'autre part, est-ce qu'il y a une possibilité de refuser l'augmentation des tarifs qui est insupportable pour beaucoup de foyers alors que le chèque énergie qui a été renforcé ne couvrira pas la totalité de ces dépenses ? On peut calculer que dans certains cas c'est plusieurs centaines d'euros qui vont peser sur les familles. Et tout le monde ne bénéficie peut-être pas du chèque énergie. Donc à Antony on avait chiffré lors de la Mission logement le nombre de foyers en précarité énergétique à environ 1.700 à 1.800 et il y en aura sans doute beaucoup plus avec l'augmentation des prix, donc la question est : que peut faire la Ville et qu'est-ce qu'elle compte faire pour aider les ménages Antoniens ? Est-ce qu'il y aura un budget supplémentaire du CCAS pour les personnes en difficultés ? Est-ce que vous allez solliciter vos collègues du Conseil Départemental pour abonder le fonds social du logement et permettre aussi de distribuer davantage d'aides ?

Et comme vous avez dénoncé l'impéritie du gouvernement dans la gestion du nucléaire, je dirais que c'est également la politique libérale d'ouverture à la concurrence de la fourniture d'énergie et la privatisation du secteur énergétique qui est la raison essentielle de l'explosion actuelle des prix, donc êtes-vous prêts à soutenir un vœu du conseil municipal

pour le rétablissement d'un service public ? Je vous pose la question, merci de m'écouter. Donc êtes-vous prêts à soutenir un vœu du conseil municipal pour le rétablissement d'un service public de l'énergie et un retour à un tarif réglementé pour garantir la fourniture d'énergie au meilleur prix pour tous, dans le respect d'ailleurs aussi du développement durable et des énergies renouvelables pour les usagers et les collectivités ?

M. le Maire : Je vous ferai la réponse habituelle, à chaque conseil je fais la même réponse : il y a un CCAS qui répond à tous ces problèmes. Alors je ne parle pas de la politique mais pour l'aide aux plus démunis, et à tous ceux qui subiront encore une charge que les dispositifs d'État ne couvriront pas, le CCAS est là pour les aider. N'est-ce pas Monsieur Colin ?

M. COLIN : Tout à fait d'accord.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

M. MAUGER : Au début du conseil, nous avons eu la question du Groupe Antony Ensemble au sujet du marché qui a été lancé pour l'ouverture du parking sur la RD 920. Moi je voudrais parler de quelque chose qui concerne aussi le centre d'Antony, pareil avec un marché qui a été lancé sur la pacification de l'hypercentre d'Antony, avec un scénario qui est quand même relativement bien ficelé quand on lit l'appel d'offres, où les choses sont relativement bien décidées, où l'on voit que la rue

Mounié va devenir à double sens dans sa première moitié, ensuite il va y avoir une rue Mounié qui sera piétonne avec des bornes d'accès pour limiter l'accès aux véhicules jusqu'au croisement de la rue Velpeau, et la rue Velpeau elle-même entre la Villa Domas et la rue Mounié serait aussi avec un contrôle d'accès. Donc la plupart des véhicules ne pourront plus passer par là.

On se demande pourquoi avoir traité de manière différente le début et la fin de la rue Mounié ? Il me semble que la consultation que vous avez menée en 2019 auprès des Antoniens et sur laquelle on vous a demandé à de multiples reprises des nouvelles pour savoir où est-ce que vous en étiez, là on découvre un appel d'offres relativement bien ficelé qui pose pas mal de questions notamment en termes de circulation à l'échelle du quartier. Pour prendre notamment l'exemple des véhicules qui ne pourront plus prendre la rue Velpeau dans l'hypercentre. Donc voilà, on aimerait avoir un éclairage sur la manière dont vous envisagez les circulations dans le centre d'Antony.

M. le Maire : Je vais vous lire l'article 1 du programme d'opérations visées par le marché que vous citez, « Marché de maîtrise d'œuvre relative à la pacification de l'hypercentre d'Antony :

- Article 1, le contexte : L'objet de la présente opération consiste à réaménager la rue Mounié qui est l'axe commercial majeur de la Ville d'Antony ainsi que l'extrémité de la rue Velpeau le long de la gare RER

Antony. » Ça c'est le projet. Le projet n'est pas la circulation, c'est de réaménager la rue Mounié et le bout de la rue Velpeau entre les deux ponts.

« Il s'agit d'embellir l'hyper centre-ville dans l'esprit qui a présidé à la réalisation de la place Patrick Devedjian. » Vous êtes contre, hein ? C'est quand même cela que l'on veut faire.

« Et d'y pacifier la circulation en favorisant la mobilité des piétons et des véhicules non motorisés. L'aménagement demandé, qui sera sans trottoirs et qui ne prévoira pas de stationnement autre que les places de livraison et de véhicules prioritaires, devra aussi comporter plus d'arbres et permettre différentes réglementations de la circulation. » Permettre différentes réglementations de la circulation, « différentes ».

« Une zone 30 comme aujourd'hui, avec les voitures prioritaires comme c'est le cas aujourd'hui ; une zone 20, zone de rencontre avec priorité pour les piétons, c'est le cas des zones 20 et des zones de rencontre ; et troisième solution possible, une aire partiellement piétonne ». C'est celle que vous avez décrite, seulement la troisième. Mais il y a deux autres possibilités qui sont la zone 30 ou la zone 20.

« Ces différentes réglementations pourront s'appliquer alternativement ». Alternativement, c'est-à-dire que l'on pourra passer de l'une à l'autre ; l'aménagement que l'on demande au cabinet devra être un aménagement qui permette les trois circulations possibles : une zone

30, c'est-à-dire voitures prioritaires, à 30 à l'heure mais prioritaires quand même, une zone 20, piétons prioritaires mais les voitures auront le droit de circuler au milieu des piétons et avec les vélos et tout le monde, c'est le partage de la voirie ; et une aire piétonne effectivement mais partiellement seulement pour les deux tiers de la rue et pour la rue Velpeau.

Voilà ce que nous proposons. Il est clair que si c'était une rue piétonne, de toute façon il y aurait tout de même le passage forcément des habitants qui habitent sur la rue Mounié, il y aura le passage sur la rue Velpeau des bus qui iront jusqu'à la gare routière, même si on rend piétonne le bout de la rue Mounié, les bus devront continuer à passer. Mais tous les véhicules prioritaires, la police, les pompiers, les éboueurs... passeront mais néanmoins, nous n'avons prévu pour le moment aucun dispositif de circulation particulier, les trois seront possibles et s'appliqueront en fonction des souhaits des Antoniens. Les Antoniens, quand les choses auront avancé, quand ils auront pu prendre conscience de toutes les possibilités, les Antoniens choisiront, mais ils ne seront pas obligés de choisir quelque chose de définitif, on peut le faire de manière alternative. Voilà le projet.

M. MAUGER : Alors là je viens de voir en téléchargeant le projet qu'il a été mis à jour il y a quelques jours, celui que j'avais téléchargé en tout cas ne prévoyait pas ces différents scénarios.

M. le Maire : Oui mais il était mal écrit.

M. MAUGER : Ah ! C'est peut-être suite à mes remarques !

M. le Maire : Il a été écrit par un ingénieur qui n'avait pas bien compris la volonté politique de la majorité, c'est celle qui fait maintenant l'objet de l'article 1. C'est tout.

M. MAUGER : Et donc il y a des nouveaux scénarios qui sont apparus, ce n'était pas le cas avant.

M. le Maire : Mais si, j'ai toujours indiqué que c'était trois scénarios. Et pour les Antoniens, de toute façon j'avais indiqué en 2019, alors c'était avant que vous ne soyez là, 2019 c'était avant les élections, les Antoniens avaient été consultés en septembre 2019 et ils avaient répondu, j'avais dit qu'ils seraient consultés de nouveau après avoir pris connaissance des études de circulation. Nous avons procédé à ces études de circulation, et ce qu'elles proposent effectivement ce sont ces scénarios dont on connaît désormais les conséquences sur les circulations dans les autres rues. On a maintenant tous les chiffres, nous savons maintenant quelles sont les conséquences de ces trois scénarios possibles, le premier il n'y a pas de grandes conséquences parce que de toute façon on maintient le statu quo, mais les autres si, on voit maintenant les conséquences des autres scénarios et les Antoniens pourront décider en pleine connaissance de cause, ce qui n'était pas le cas effectivement en 2019. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame

Desbois.

Mme DESBOIS : Ma question portait sur l'existence des études de reports de circulation. Vous y avez répondu, donc ce sera autant de données fonctionnellement qui seront communiquées aux Antoniens pour leur permettre de fonder leur choix.

M. le Maire : Oui, mais on en parlera aussi entre nous, en commissions.

Mme DESBOIS : D'accord mais y compris pour le coup sur les quartiers environnants ? Je parle des Antoniens de manière générale parce que les premiers concernés vont aussi être ceux sur lesquels les voitures vont être en report.

M. le Maire : Oui bien sûr, justement ils pourront constater que les reports, même dans les hypothèses les plus extrémistes, comme pourrait dire M. Mauger, même dans ces hypothèses-là, les reports se font bien. Et ils ne sont pas du tout agressifs, les reports, la circulation a tendance à se diluer dans l'ensemble des rues Antoniennes de manière assez équilibrée et ça se passe bien. Je n'étais pas sûr de cela avant de faire les études, mais les études nous montrent que cela se passe bien. Mais on en parlera en commission.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a plus, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 23h40.